

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, November 8, 2023

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with videoconference this day at 4:32 p.m. [ET] to study Bill C-35, An Act respecting early learning and child care in Canada.

**Senator Jane Cordy** (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Deputy Chair:** My name is Jane Cordy, and I'm a senator from Nova Scotia and the Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. I'd like to begin by welcoming members of the committee, witnesses and members of the public who are watching our proceedings this afternoon.

Before we begin, I'd like to do a round table and have the senators introduce themselves.

**Senator Cardozo:** Andrew Cardozo from Ontario.

[*Translation*]

**Senator Cormier:** I am Senator René Cormier from New Brunswick.

[*English*]

**Senator Osler:** Gigi Osler from Manitoba.

**Senator Burey:** Welcome. Sharon Burey, senator from Ontario.

**Senator Quinn:** Jim Quinn, New Brunswick.

[*Translation*]

**Senator Petitclerc:** I am Chantal Petitclerc, a senator from Quebec. Thank you for being here.

**Senator Mockler:** I am Percy Mockler from New Brunswick.

[*English*]

**Senator Dasko:** Donna Dasko, senator from Ontario.

[*Translation*]

**Senator Mégie:** I am Marie-Françoise Mégie, a senator from Quebec.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 8 novembre 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 32 (HE), avec vidéoconférence, afin d'étudier le projet de loi C-35, Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada.

**La sénatrice Jane Cordy** (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La vice-présidente :** Je m'appelle Jane Cordy, et je suis sénatrice de la Nouvelle-Écosse et vice-présidente du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux membres du comité, aux témoins et aux membres du public qui suivent nos délibérations cet après-midi.

Avant de commencer, j'aimerais faire un tour de table et demander aux sénateurs de se présenter.

**Le sénateur Cardozo :** Andrew Cardozo, de l'Ontario.

[*Français*]

**Le sénateur Cormier :** Sénateur René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

**La sénatrice Osler :** Gigi Osler, du Manitoba.

**La sénatrice Burey :** Bienvenue. Sharon Burey, sénatrice de l'Ontario.

**Le sénateur Quinn :** Jim Quinn, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

**La sénatrice Petitclerc :** Chantal Petitclerc, sénatrice du Québec. Merci d'être là.

**Le sénateur Mockler :** Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

**La sénatrice Dasko :** Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

[*Français*]

**La sénatrice Mégie :** Marie-Françoise Mégie, sénatrice du Québec.

[English]

**Senator Seidman:** Judith Seidman from Montreal, Quebec.

**Senator Moodie:** Rosemary Moodie, Ontario.

[Translation]

**Senator Gold:** I am Marc Gold from the province of Quebec.

[English]

**The Deputy Chair:** Thank you, everyone. For our first panel today, we welcome, from the New Brunswick Department of Education and Early Childhood Development, Julie Beaulieu Mason, Deputy Minister, Francophone Sector; Michel LeBlanc, Assistant Deputy Minister, Early Childhood Development; and Lisa Lacenaire, Executive Director, Policy and Planning. Welcome to all of you and thank you so much for joining us.

I remind witnesses that you have five minutes allocated for opening statements, followed by questions from our members. We have a lot of members, so if you go over the allocated time, I'm afraid I'm going to have to stop you. Keep that in mind. If you would start, Ms. Beaulieu Mason.

**Julie Beaulieu Mason, Deputy Minister, Francophone Sector, New Brunswick Department of Education and Early Childhood Development:** Thank you very much for having us this afternoon.

We are here today to give you an appreciation of the New Brunswick early learning and childcare system in order to help you in your deliberations on Bill C-35, An Act respecting early learning and child care in Canada. More specifically, we would like to share our realities regarding the minority francophone language community in New Brunswick and the early learning and child care system.

New Brunswick's early learning and child care system is based on building a network of high-quality, accessible, inclusive and affordable early childhood services for New Brunswick families no matter where they live and in the official language of their choice.

[Translation]

New Brunswick has welcomed the federal investments in early learning and child care with enthusiasm. The recognition of the impact of early learning and child care found in Bill C-35 reflects the objectives of our own child care sector.

[Traduction]

**La sénatrice Seidman :** Judith Seidman, de Montréal, Québec.

**La sénatrice Moodie :** Rosemary Moodie, de l'Ontario.

[Français]

**Le sénateur Gold :** Marc Gold, de la province de Québec.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Merci à tous. Pour notre premier groupe de témoins d'aujourd'hui, nous accueillons, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, Julie Beaulieu Mason, sous-ministre, Secteur francophone, Michel LeBlanc, sous-ministre adjoint, Développement de la petite enfance, et Lisa Lacenaire, directrice exécutive, Politiques et planification. Bienvenue à vous tous et merci beaucoup de vous être joints à nous.

Je rappelle aux témoins qu'ils ont cinq minutes pour faire leur déclaration liminaire. Les membres du comité poseront ensuite leurs questions. Nous avons beaucoup de membres, donc si vous dépassez le temps qui vous est alloué, je crains de devoir vous arrêter. Ne l'oubliez pas. Madame Beaulieu Mason, allez-y.

**Julie Beaulieu Mason, sous-ministre, Secteur francophone, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick :** Merci beaucoup de nous accueillir cet après-midi.

Nous sommes ici aujourd'hui afin de vous donner une idée du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Nouveau-Brunswick afin de vous aider dans vos délibérations sur le projet de loi C-35, Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada. Plus précisément, nous aimerions discuter de nos réalités en ce qui concerne la communauté francophone minoritaire au Nouveau-Brunswick et le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Nouveau-Brunswick est fondé sur la création d'un réseau de services à la petite enfance de grande qualité, accessibles, inclusifs et abordables pour les familles néo-brunswickoises, peu importe où elles vivent et dans la langue officielle de leur choix.

[Français]

Le Nouveau-Brunswick a accueilli avec enthousiasme les investissements fédéraux dans le système des garderies éducatives. La reconnaissance de l'impact qu'ont les garderies éducatives résonne dans le projet de loi C-35 et reflète très bien les objectifs de notre propre système.

New Brunswick created an optional designation program in 2018 in order to have early learning and child care facilities offer affordable, high-quality and inclusive services by removing barriers linked to family income, children's ability and needs, language and minority settings.

The designation program was incorporated in the Early Childhood Services Act in spring 2022. This provincial legislation requires operators to select and use a francophone, anglophone or Indigenous curriculum. The language in which staff are trained and the language of service must align with those chosen curricula, and the educators must participate in annual professional development on the curriculum. These curricula are unique to each group's realities.

My department is proud of what we have accomplished. We want to continue improving how we deliver these services and provide access to more families.

[English]

In order to achieve this, we needed to better understand the needs of parents by region and by official language. That is why the Government of New Brunswick recently launched a provincial child care wait-list. The wait-list currently has approximately 3,500 children.

[Translation]

Of these 3,500 children on the wait list, 761 have not indicated a language preference for service. This poses a risk for the vitality and viability of our French minority language in New Brunswick.

To better understand this reality, New Brunswick has spent the last year conducting an in-depth analysis of parents' needs for French-language early learning and child care spaces. The analysis included the use of statistical data from the 2021 census and community engagement sessions. This information is being used to determine where spaces will be allocated for each linguistic community. Francophone spaces now make up 34.4% of all spaces.

[English]

In the Canada-wide agreement, New Brunswick committed to increase the number of licensed child care spaces to reach 59% coverage provincially. The provincial coverage prior to signing the agreement was 44%. The breakdown was approximately 39% coverage for the anglophone population and 59% coverage for the francophone population.

En 2018, le Nouveau-Brunswick a créé un programme de désignation facultatif, afin que les établissements d'apprentissage et de garde de jeunes enfants offrent des services abordables, de haute qualité et inclusifs en éliminant les obstacles liés au revenu familial, aux capacités et aux besoins des enfants, à la langue et aux milieux minoritaires.

Au printemps 2022, ce programme a été intégré dans la Loi sur les services à la petite enfance. Cette loi provinciale oblige les personnes exploitantes à choisir et à utiliser un curriculum francophone, anglophone ou autochtone. La langue dans laquelle le personnel est formé et la langue de service doivent s'aligner au curriculum choisi, et les éducateurs et éducatrices doivent participer à une formation professionnelle annuelle. Ces curriculums sont propres aux réalités de chaque groupe.

Mon ministère est très fier de ce qu'il a accompli. Nous voulons continuer d'améliorer la manière dont nous fournissons ces services et les rendre accessibles à un plus grand nombre de familles.

[Traduction]

Afin d'améliorer notre système, nous devons mieux comprendre les besoins des parents par région et par langue officielle. C'est pour cette raison que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment lancé une liste d'attente provinciale pour les services de garderie. La liste d'attente compte actuellement environ 3 500 enfants.

[Français]

Sur les 3 500 enfants inscrits sur la liste d'attente, 761 n'ont pas indiqué de préférence linguistique pour les services de garde. Cette situation pose un risque pour la vitalité et la viabilité de la langue minoritaire francophone au Nouveau-Brunswick.

Pour mieux comprendre cette réalité, le Nouveau-Brunswick a consacré la dernière année à une analyse approfondie des besoins des parents en matière de places en garderie en français. L'analyse comprenait l'utilisation des données statistiques du recensement de 2021 et des séances d'engagement communautaires, entre autres. Ces informations sont utilisées pour déterminer où les places seront attribuées pour chaque communauté linguistique. Aujourd'hui, les places francophones représentent 34,4 % de l'ensemble des places.

[Traduction]

Dans l'accord pancanadien, le Nouveau-Brunswick s'est engagé à augmenter le nombre de places en garderie autorisées afin d'atteindre un taux de couverture de 59 % à l'échelle provinciale. En date de la signature de l'accord, la couverture provinciale était de 44 %. La répartition était d'environ 39 % pour la population anglophone et de 59 % pour la population francophone.

[Translation]

While this could signal that the francophone families are well served and that we are meeting their needs, the reality is that this is not the case. Research demonstrates that francophone families in New Brunswick require child care services at a higher proportion than anglophone families. A study in 2006 explains that this is primarily because of two factors. One, workforce participation by both francophone parents is higher than that of anglophone parents, and, two, the mobility of families is at play. According to the data, migration from mostly francophone families from the north of the province to the south takes young families away from their support networks toward more urban centres and employment opportunities.

Space creation objectives can therefore not be a one-size-fits-all approach for New Brunswick. They must respect the regional specificity and linguistic profiles of our communities.

[English]

That is why we are here today. We ask that any amendments proposed to Bill C-35 enhance the work that has been done up to date with the Canada-wide agreement and enable us to continue to build on our successes. We do not want to step back from the province's foundational work.

[Translation]

We have a robust, comprehensive, publicly regulated and managed system governed through the Department of Education and Early Childhood Development. This system promotes real equity as well as the protection and promotion of the minority language.

We have the opportunity, thanks to the early learning and child care agreement and Bill C-35, to offer affordable, accessible, high-quality and inclusive early learning and child care services to more children in the language of their choice.

[English]

**The Deputy Chair:** Thank you very much, Ms. Beaulieu Mason. Now we'll go to questions.

**Senator Seidman:** Welcome and thank you very much for being with us today and for travelling a long distance to be with us.

On October 18, when appearing before this committee on Bill C-35, the federal Minister of Families, Children and Social Development, the Honourable Jenna Suds, indicated that the

[Français]

Bien que cela puisse indiquer que les familles francophones sont bien servies et que nous répondons à leurs besoins, la réalité est que ce n'est pas le cas. La recherche a montré que les familles francophones du Nouveau-Brunswick ont besoin de services de garde d'enfants dans une plus grande proportion que les familles anglophones. Une étude datant de 2006 explique que la situation est principalement attribuable à deux facteurs. Premièrement, la participation de la population active des deux parents francophones est plus élevée que celle des parents anglophones. Le deuxième facteur est davantage lié à la mobilité des familles. Les données montrent qu'il y a une migration du nord de la province vers le sud de la province, ce qui éloigne les jeunes familles de leurs réseaux de soutien vers des centres plus urbains et des possibilités d'emploi.

Les objectifs de création d'espaces ne peuvent donc pas être uniformes pour le Nouveau-Brunswick. Ils doivent respecter les spécificités régionales et les profils linguistiques de nos communautés.

[Traduction]

C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Nous vous demandons que toute modification au projet de loi C-35 que vous proposez renforce le travail que nous avons accompli à ce jour avec l'entente pancanadienne et nous permette de continuer à bâtir sur nos succès. Nous ne voulons pas reculer par rapport au travail fondamental de la province.

[Français]

Nous disposons d'un système solide, exhaustif, réglementé et géré par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Ce système promeut l'égalité réelle ainsi que la protection et la promotion de la langue de la minorité.

Nous avons la possibilité, grâce aux accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et au projet de loi C-35, d'offrir des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables, accessibles, de haute qualité et inclusifs et nous sommes en mesure de les offrir à un plus grand nombre d'enfants dans la langue de leur choix.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Merci beaucoup, madame Beaulieu Mason. Nous passons maintenant à la période de questions.

**La sénatrice Seidman :** Bienvenue et merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui et d'avoir parcouru de longues distances pour y arriver.

Le 18 octobre, lors de sa comparution devant le comité chargé du projet de loi C-35, la ministre fédérale de la Famille, des Enfants et du Développement social, l'honorable Jenna Suds, a

intent of the bill is to ensure that the provinces and territories will benefit from “. . . a sustained federal commitment to early learning and child care, including a commitment to long-term funding.”

In your view, does Bill C-35 in its current form fulfill that stated intent?

**Ms. Beaulieu Mason:** Thank you very much for the question. As mentioned in my opening remarks, we welcomed with enthusiasm the initiative of the federal government with respect to the early childhood investments, and we welcomed as well Bill C-35 with that same enthusiasm because it helps to ensure the longevity of that investment. We are fully invested and have worked very hard and very well with our federal colleagues to implement what we have put in place, with the designation, with the changes to our Early Childhood Services Act and so on. The alignment is very strong. It helps us to go further, so we're very supportive and appreciative of Bill C-35.

**Senator Seidman:** In other words, you're saying yes? I'm trying to understand. In its current form, the bill does fulfill the intent of a sustained federal commitment to early learning and child care, including the long-term financial commitment, yes?

**Ms. Beaulieu Mason:** Yes.

**Senator Seidman:** Okay, good. Thank you very much.

**Senator Osler:** Thank you very much for your testimony today. First, let me offer congratulations on the work you have done in New Brunswick. Reading through your brief, I see you are on a positive trajectory towards a commitment of 59% of licensed child care spaces and that francophone spaces make up 34.4% of all spaces, while francophones make up 30.4% of the New Brunswick population.

In the brief, you've also said:

We ask that any amendments to Bill C-35 you propose enhance the work that we have done up to date . . . .

As you just explained to Senator Seidman, in its current form, the bill is satisfactory to you. Could you help me and this committee understand, given the good work you've done so far, what other amendments do you see that would enhance the work that you have done?

déclaré que le projet de loi avait pour objet de faire en sorte que les provinces et les territoires profitent « [...] d'un engagement fédéral durable en faveur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, y compris un engagement financier à long terme ».

Selon vous, le projet de loi C-35, dans sa forme actuelle, répond-il à cette intention énoncée?

**Mme Beaulieu Mason :** Merci beaucoup de la question. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, nous avons accueilli avec enthousiasme l'initiative du gouvernement fédéral concernant les investissements dans la petite enfance, et nous avons accueilli avec enthousiasme le projet de loi C-35 parce qu'il aide à assurer la longévité de cet investissement. Nous sommes entièrement investis et nous avons travaillé très fort et très bien avec nos collègues fédéraux pour mettre en œuvre, par exemple, la désignation, ainsi que les modifications apportées à notre Loi sur les services à la petite enfance et ainsi de suite. L'alignement est très fort. Cela nous aide à aller plus loin, et nous sommes donc très favorables au projet de loi C-35, que nous aimons beaucoup.

**La sénatrice Seidman :** En d'autres termes, vous dites qu'il répond à cette intention? J'essaie de comprendre. Dans sa forme actuelle, le projet de loi répond à l'objectif d'un engagement fédéral soutenu en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, y compris l'engagement financier à long terme, est-ce bien cela?

**Mme Beaulieu Mason :** Oui.

**La sénatrice Seidman :** D'accord, bien. Merci beaucoup.

**La sénatrice Osler :** Merci beaucoup de votre témoignage aujourd'hui. Permettez-moi d'abord de vous féliciter du travail que vous avez accompli au Nouveau-Brunswick. J'ai lu votre mémoire et je vois que vous êtes sur une trajectoire positive vers un engagement de 59 % des places en garderie autorisées et que les places francophones représentent 34,4 % de toutes les places, tandis que les francophones représentent 30,4 % de la population du Nouveau-Brunswick.

Dans le mémoire, vous avez également dit ce qui suit :

Nous vous demandons que toute modification au projet de loi C-35 que vous proposez renforce le travail que nous avons accompli à ce jour [...]

Comme vous venez de l'expliquer à la sénatrice Seidman, dans sa forme actuelle, le projet de loi vous satisfait. Pourriez-vous m'aider, ainsi que le comité, à comprendre, compte tenu du bon travail que vous avez accompli jusqu'à présent, quels autres amendements, selon vous, amélioreraient le travail que vous avez accompli?

**Ms. Beaulieu Mason:** Thank you for the question. Maybe to reinforce a little bit why we're here in relation to that, it does pertain quite specifically to the status in New Brunswick as the one and only officially bilingual province. Our francophone population, as you noted, is 30%, so it's a significant proportion of the New Brunswick population. Understanding and representing their needs is really key for us to be able to continue to grow and to maintain the services that we provide to francophone families.

Having followed some of the other witnesses whom you've received and some of the amendments that have been brought forward, that has really prompted us to be here today to support some of the initiatives. In particular, there was one amendment that was brought forward by Mr. Larocque around the financial proportion to ensure there is consistency throughout Bill C-35 in the application of the place for minority francophone communities. We felt it was important that we represent that need and that it's not lost as part of potential discussions and deliberations that you will have today.

What we've put in place operationally, through our agreement but also in practice, has been very much aligned to those needs in our communities, understanding both the locations where we need to create more spaces as well as the language in which those services need to be provided. We've done that from an operational standpoint. We want to ensure that will continue operationally and through the work we'll do in the future when we aren't necessarily the ones at the table. The longevity can be ensured through language in the act, so that's why we're here to support those changes.

**Senator Osler:** Thank you.

**Senator Moodie:** Welcome to our proceedings. My question follows up on my colleague Senator Seidman's question.

You have progressed so well in terms of understanding and working to understand the needs of your community and driving what we have all talked about: the need for data and understanding. I'm curious to know how the original agreement discussions went. Did you find the government supportive in your unique needs? That's the first part of the question.

The second part of the question reflects back to what she asked, which is how you were able to progress so well with an existing understanding and partnership with the government on this. Do you really think you need to change the bill to continue this good work?

**Mme Beaulieu Mason :** Merci de la question. Pour insister un peu sur la raison de notre présence ici à ce sujet, il s'agit tout particulièrement du statut de seule province officiellement bilingue du Nouveau-Brunswick. Comme vous l'avez mentionné, notre population francophone représente une proportion importante de la population du Nouveau-Brunswick, à 30 %. Il est donc essentiel de comprendre et de représenter leurs besoins pour que nous puissions continuer de croître et de maintenir les services que nous offrons aux familles francophones.

Nous avons suivi la comparution des autres témoins que vous avez reçus et certains des amendements qui ont été proposés, et c'est ce qui nous a réellement incités à être ici aujourd'hui pour appuyer certaines des initiatives. En particulier, M. Larocque a proposé un amendement concernant la proportion financière afin d'assurer une certaine cohérence dans l'ensemble du projet de loi C-35 dans l'application du lieu pour les communautés francophones en situation minoritaire. Nous avons estimé qu'il était important pour nous de représenter ce besoin et qu'il ne soit pas perdu dans le cadre des éventuelles discussions et délibérations que vous aurez aujourd'hui.

Ce que nous avons mis en place sur le plan opérationnel, dans le cadre de notre entente, mais aussi dans la pratique, s'est beaucoup aligné sur les besoins constatés dans ces collectivités. Nous avons ainsi pu comprendre à la fois les endroits où nous devons créer plus de places et la langue dans laquelle ces services doivent être fournis. Nous l'avons fait d'un point de vue opérationnel. Nous voulons nous assurer que cela se poursuivra sur le plan opérationnel et dans le cadre du travail que nous ferons à l'avenir lorsque ce ne sera pas nécessairement nous qui serons à la table. Il est possible de garantir la longévité grâce au libellé de la loi, et c'est pourquoi nous sommes ici pour soutenir ces changements.

**La sénatrice Osler :** Merci.

**La sénatrice Moodie :** Bienvenue à nos délibérations. Ma question fait suite à la question de ma collègue, la sénatrice Seidman.

Vous avez vraiment bien progressé afin de comprendre et de travailler à saisir les besoins de votre collectivité et de diriger ce dont nous avons tous parlé : la nécessité d'avoir des données et de comprendre. J'aimerais savoir comment se sont déroulées les discussions sur l'entente initiale. Avez-vous trouvé que le gouvernement était disposé à répondre à vos besoins particuliers? C'est la première partie de la question.

La deuxième partie de la question reflète ce qu'elle a demandé, c'est-à-dire comment avez-vous pu progresser si bien alors que vous aviez déjà une entente et un partenariat avec le gouvernement à ce sujet? Pensez-vous vraiment que vous devez modifier le projet de loi pour continuer ce bon travail?

**Ms. Beaulieu Mason:** That's a great question. I'll do my best to answer, and maybe if my colleagues want to add on, they can.

We do have quite a lot of data and quite a bit of understanding of our communities in New Brunswick. What may set us a little bit apart from some of our colleagues in other provinces and territories is perhaps the structure that we have. Early childhood development is part of the Department of Education and Early Childhood Development in New Brunswick. In our structure, we have a Deputy Minister for the Francophone Sector — myself — and a similar counterpart for the anglophone sector.

The education piece for our K-12 schools has functioned that way for quite some time. We've adopted some of those same principles operationally, and we've put in place some of the same approaches in terms of our curriculum development and the programs we deliver. They are very much aligned to our two linguistic communities. I don't believe there are other structures in other provinces and territories that are quite organized that way. The knowledge that we've acquired over many years in that functioning from an operational perspective has enabled us to have good collaboration with our community groups, with the various portions of the francophone community and engagements with the associated community groups that we often connect with.

The collaboration we've had with our federal counterparts has been very strong and fruitful. There are some really interesting conversations we were able to have in sharing that perspective that is unique to New Brunswick based on our operational structure, as well as the proportion of our communities that are represented in this way.

Again, in terms of the work that we've done to date, I've not felt the need, necessarily, based on the agreements that we have — keeping in mind that it's a five-year agreement; we're just at the table now negotiating the action plan for the next three years and the details of that agreement — I'm not worried about what we're doing currently. The reason we're here is more for the longer term. After five years, when there's a new agreement, let's make sure we have continuity.

**Senator Moodie:** Did you request to appear before the House of Commons committee?

**Ms. Beaulieu Mason:** No, we did not.

**Mme Beaulieu Mason :** C'est une excellente question. Je ferai de mon mieux pour répondre, et je demanderai peut-être à mes collègues d'en ajouter, s'ils le veulent.

Nous disposons d'un grand nombre de données et nous comprenons bien nos collectivités au Nouveau-Brunswick. Ce qui nous distingue quelque peu de certains de nos collègues des autres provinces et territoires, c'est peut-être la structure que nous avons. Le développement de la petite enfance fait partie du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Dans notre structure, nous avons un sous-ministre pour le secteur francophone — en l'occurrence, moi — et un homologue similaire pour le secteur anglophone.

Le volet éducatif de nos écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année fonctionne ainsi depuis un bon bout de temps. Nous avons adopté certains de ces mêmes principes sur le plan opérationnel, et nous avons mis en place certaines des mêmes approches en ce qui a trait à l'élaboration de nos curriculums et aux programmes que nous offrons. Ils sont très bien alignés sur nos deux communautés linguistiques. Je ne crois pas que l'on trouve d'autres structures organisées de cette façon dans d'autres provinces et territoires. Les connaissances que nous avons acquises pendant de nombreuses années dans ce fonctionnement d'un point de vue opérationnel nous ont permis d'avoir une bonne collaboration avec nos groupes communautaires, avec les différentes parties de la communauté francophone et avec les groupes communautaires associés avec lesquels nous sommes souvent en contact.

Nous avons eu une collaboration très solide et très fructueuse avec nos homologues fédéraux. Le fait de présenter ce point de vue unique au Nouveau-Brunswick, en fonction de notre structure opérationnelle, ainsi que de la proportion de nos collectivités représentées de cette façon, nous a permis d'avoir des conversations vraiment intéressantes.

Encore une fois, en ce qui concerne le travail que nous avons accompli jusqu'à présent, je n'ai pas nécessairement ressenti le besoin, à la lumière des ententes que nous avons — en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une entente quinquennale et que nous négocions actuellement le plan d'action pour les trois prochaines années et les détails de cette entente... Je ne m'inquiète pas de ce que nous faisons actuellement. Nous sommes ici pour parler de l'aspect à long terme. Après cinq ans, quand une nouvelle entente est conclue, veillons à ce qu'il y ait une continuité.

**La sénatrice Moodie :** Avez-vous demandé de comparaître devant le comité de la Chambre des communes?

**Mme Beaulieu Mason :** Non, nous ne l'avons pas demandé.

[Translation]

**Senator Cormier:** Welcome to my fellow New Brunswickers. Thank you for the work you are doing. I'd like to discuss your concerns from a longer-term standpoint. You were pretty clear in your presentation that, in spite of progress, the reality is that francophone families are not well served. In your arguments, you clearly illustrated the challenges you face when it comes to francophone child care centres.

I want to focus on the long term. Let's say clause 8 of the bill were amended to specify that the federal government committed to maintaining long-term funding for official language minority communities — and thus New Brunswick's French-speaking community. Would that create any discomfort or difficulties in your relationship with the federal government, in terms of negotiating agreements? Would you see it as a problem if the bill were to include a firm commitment by the federal government to official language communities?

**Ms. Beaulieu Mason:** The short answer is no. It would not be a problem, since it basically reflects what we put in place in our agreement. It's consistent with our current agreement.

The longer we can keep this approach, the better off we will be going forward, but it doesn't create any problems today vis-à-vis what we have in place.

**Senator Cormier:** In that sense, then, you see maintaining financial support for New Brunswick's French-speaking community — because that's exactly what we're talking about here — as vital to being able to build a child care system, one that incorporates both public and private sector participation. As we know, the private sector plays a significant role in New Brunswick's regime. With an eye to the long term, does that make sense?

**Ms. Beaulieu Mason:** In the long term, it would give us the ability to continue the work we started and keep moving in that direction. That's where a commitment to long-term funding would be very useful: we would be able to continue our work to help the province's francophone minority communities.

**Senator Cormier:** Very good. Thank you.

[English]

**Senator Burey:** Thank you for coming. I was reading this and seeing all the data you provided. I would say it's music to our ears. I know I only have four minutes.

[Français]

**Le sénateur Cormier :** Bienvenue à mes compatriotes du Nouveau-Brunswick. Merci de votre travail. J'aimerais que nous discutions de vos préoccupations à plus long terme. Dans votre présentation, vous avez dit assez clairement que, malgré les progrès réalisés, ce n'est pas la réalité que les familles francophones sont bien servies, et vous avez donné des arguments clairs sur les défis que vous avez avec les garderies francophones.

Dans l'optique du long terme, s'il y avait un amendement à l'article 8 du projet de loi qui précisait l'engagement et le maintien à long terme du financement du gouvernement fédéral pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire — et donc pour la communauté francophone du Nouveau-Brunswick —, cela créerait-il un inconfort ou un problème pour votre relation avec le gouvernement fédéral dans la négociation de vos ententes? L'inclusion d'un engagement ferme du gouvernement fédéral envers les communautés de langue officielle est-elle problématique pour vous?

**Mme Beaulieu Mason :** La réponse rapide est non. Cela ne pose pas de problème, car cela reflète essentiellement ce qu'on a mis en place dans notre entente. C'est cohérent et conforme à notre entente actuelle.

Aussi longtemps qu'on pourra conserver cette approche, cela aidera l'avenir, mais cela ne cause pas d'inconvénients aujourd'hui avec ce que l'on a mis en place.

**Le sénateur Cormier :** En ce sens, le maintien du soutien financier à la communauté francophone du Nouveau-Brunswick — qui est bien ce dont on parle ici — vous semble essentiel pour que vous puissiez développer un réseau de garderies en tenant compte de la question publique et de la participation du secteur privé, car on sait qu'au Nouveau-Brunswick, le secteur privé est très impliqué. Dans une vision à long terme, cela est-il cohérent?

**Mme Beaulieu Mason :** À long terme, cela permet de poursuivre le travail que nous avons entamé et d'aller dans la même direction. C'est là où il serait très utile de s'assurer le maintien à long terme du financement pour que l'on soit en mesure de poursuivre notre travail auprès des communautés francophones minoritaires de la province.

**Le sénateur Cormier :** D'accord. Merci.

[Traduction]

**La sénatrice Burey :** Merci d'être venus. Je lisais ce que vous nous avez envoyé et j'examinais toutes les données que vous avez fournies. Je dirais que ce sont de bonnes nouvelles. Je sais que je n'ai que quatre minutes.

I really wanted to dig a little bit deeper. You have said that you have a robust, comprehensive, publicly regulated and managed system governed through the Department of Education and Early Childhood Development. I did read your Early Childhood Services Act today, and I was so impressed.

Are there provisions in that act that would guarantee the funding of minority languages? We have a lot to learn from you in New Brunswick. Are there provisions within your own act that provide for minority linguistic services, as you have outlined?

**Ms. Beaulieu Mason:** That's a great question. I will turn to my expert to help answer that question.

**Lisa Lacenaire, Executive Director, Policy and Planning, New Brunswick Department of Education and Early Childhood Development:** There would be nothing directly linked to financing. It would come based on the fact that we need to provide a francophone curriculum, and the services would align with that curriculum. At the department, when we're working on developing a francophone curriculum, it would be different from what we are creating for the anglophone curriculum. They're very distinct. They reflect those groups and their realities.

So it would not be directly, but because of some things like that, we'd have to finance.

**Senator Burey:** I'm hearing an indirect funding mechanism to ensure minority language rights.

**Ms. Lacenaire:** Yes.

**Senator Burey:** Okay. The other question is this: Could there be any unintended consequences to changes to Bill C-35 as we have it? Because it is working very well for you. I'm excited to see all of this.

**Ms. Beaulieu Mason:** That's another excellent question. That's a little bit the question that we're here to ask you — to have that lens.

We spent a little bit more time looking at the suggestions brought forward via the various witnesses with respect to the linguistic rights. We've spoken to that today. What we're less aware of is what other amendments have been brought forward and suggested. Therefore, with the other amendments you are going to be considering in the coming hours, we ask that you consider the lens of New Brunswick's minority languages and the minority community in New Brunswick.

So I'll throw the question back to you.

Je voulais vraiment approfondir certains points. Vous avez dit que vous avez un système solide, exhaustif, réglementé et géré par l'État et régi par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. J'ai lu votre Loi sur les services à la petite enfance, aujourd'hui, et elle m'a grandement impressionnée.

Y a-t-il dans cette loi des dispositions qui garantiraient le financement des langues minoritaires? Nous avons beaucoup à apprendre de vous au Nouveau-Brunswick. Existe-t-il dans votre propre loi des dispositions qui prévoient des services à la minorité linguistique, comme vous l'avez mentionné?

**Mme Beaulieu Mason :** C'est une excellente question. Je demanderai à mon experte de répondre à cette question.

**Lisa Lacenaire, directrice exécutive, Politiques et planification, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick :** Il n'y aurait rien de directement lié au financement. Le financement sera versé en fonction du fait que nous devons offrir un curriculum francophone et les services s'aligneraient sur ce curriculum. Au ministère, le curriculum francophone que nous élaborerions serait différent de ce que nous créons pour le programme anglophone. Ces curriculums sont très distincts. Ils reflètent ces groupes et leurs réalités.

Il ne s'agirait donc pas d'un financement direct, mais nous devrions tout de même obtenir des fonds pour ce genre de choses.

**La sénatrice Burey :** Si je comprends bien, il s'agit d'un mécanisme de financement indirect pour garantir les droits linguistiques des minorités.

**Mme Lacenaire :** Oui.

**La sénatrice Burey :** D'accord. Voici ma prochaine question : Les changements apportés au projet de loi C-35 sous sa forme actuelle pourraient-ils avoir des conséquences imprévues? Parce qu'il fonctionne très bien pour vous. Je suis ravie de voir tout cela.

**Mme Beaulieu Mason :** C'est une autre excellente question. C'est un peu la question que nous sommes ici pour vous poser, afin d'avoir cette optique.

Nous avons passé un peu plus de temps à examiner les suggestions présentées par les divers témoins au sujet des droits linguistiques. Nous en avons parlé aujourd'hui. Ce dont nous sommes moins au courant, ce sont les autres amendements qui ont été présentés. Par conséquent, avec les autres amendements que vous allez étudier dans les heures à venir, nous vous demandons de tenir compte de l'optique des langues minoritaires du Nouveau-Brunswick et de la communauté minoritaire du Nouveau-Brunswick.

Je vais vous demander de répondre à la question.

**Senator Burey:** Thank you so much.

[*Translation*]

**Senator Mockler:** First, I would be remiss if I didn't thank Senator Cormier for his leadership. His questions and comments clearly show that he knows the issue and especially New Brunswick. My hats off to him. He has long been familiar with the issues affecting New Brunswick, and Bill C-35 will have a significant impact for the entire country.

Deputy Minister Beaulieu Mason, Mr. LeBlanc and Ms. Lacenaire, I also want to commend you for your leadership vis-à-vis the Acadian community in New Brunswick and the Atlantic region. Oftentimes, we look to you, in New Brunswick, and what you have done — I just heard senators refer to that. Keep up that leadership. I have no doubt it's something the English-speaking community appreciates and respects as well.

On October 26, 2023, University of Ottawa Professor François Larocque appeared before the committee. He said, and I quote:

Clause 8 of Bill C-35 should include an explicit reference to official language minority communities...

The Government of Canada commits to maintaining long-term funding for early learning and child care programs and services, including early learning and child care programs and services for Indigenous peoples. We would like to add the following: "and official language minority communities."

Would you support such an amendment if it were proposed? If so, why?

**Ms. Beaulieu Mason:** The amendment is very much in line with what we put in place and what we've been able to establish as far as practices go. It clearly reflects the needs of New Brunswick's francophone minority community and the importance of representing the province's bilingual status. In that regard, the answer is yes, we support and appreciate the suggested amendment. We see it as being well aligned with our work and the practices we have already put in place. We want to make sure that the commitment is ongoing, that it continues into the future, after the first five-year agreement.

[*English*]

**Senator Mockler:** Could you share your perspectives on the issue brought forward by the Acadian Society of New Brunswick? I think that's pertinent because they're also an important stakeholder.

**La sénatrice Burey :** Merci beaucoup.

[*Français*]

**Le sénateur Mockler :** Premièrement, je m'en voudrais de ne pas remercier le sénateur Cormier de son leadership. Ses questions et ses commentaires montrent clairement qu'il connaît le dossier et surtout le Nouveau-Brunswick, et je l'en félicite. Il connaît les dossiers du Nouveau-Brunswick depuis longtemps et l'impact du projet de loi C-35 est important pour tout le Canada.

Madame la sous-ministre Beaulieu Mason, monsieur LeBlanc et madame Lacenaire, je tiens à vous féliciter aussi de votre leadership auprès de la communauté acadienne au Nouveau-Brunswick et dans l'Atlantique. On sait que souvent — et je viens de l'entendre de la part des sénateurs —, on regarde le Nouveau-Brunswick pour ce qu'il fait. Gardez ce leadership; je suis certain qu'il est apprécié et respecté par la communauté anglophone également.

Le 26 octobre 2023, quand il a témoigné devant le comité lors de l'étude du projet de loi C-35, M. François Larocque, professeur à l'Université d'Ottawa, a affirmé ce qui suit, et je cite :

L'article 8 du projet de loi C-35 devrait inclure une référence explicite aux communautés de langue officielle en situation minoritaire [...]

Le gouvernement du Canada s'engage à maintenir le financement à long terme des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, notamment ceux destinés aux peuples autochtones. Nous voudrions ajouter ce qui suit : « et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire ».

Seriez-vous d'accord avec cet amendement s'il était proposé? Si oui, pourquoi?

**Mme Beaulieu Mason :** Cet amendement reflète très bien ce qu'on a mis en place et ce qu'on a pu établir sur le plan des pratiques. Cela reflète bien les besoins de la communauté minoritaire francophone du Nouveau-Brunswick et le besoin de représenter le statut de bilinguisme de la province. En ce sens, on peut répondre par l'affirmative et dire que nous appuyons et apprécions l'amendement qui a été déposé. On voit vraiment un bel alignement avec notre travail et les pratiques que nous avons déjà mises en place. Nous voulons nous assurer que cela perdure, que cela continue après cette première entente de cinq ans et pour les années à venir.

[*Traduction*]

**Le sénateur Mockler :** Pourriez-vous faire part de votre point de vue sur la question soulevée par la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick? Je pense que c'est pertinent parce qu'il s'agit aussi d'un intervenant important.

**Ms. Beaulieu Mason:** The Acadian Society of New Brunswick has taken some of the same amendments perhaps a bit further. There is a continuum. We have established good practices today in terms of the approach we've taken to identify the needs for spaces, the location for spaces and the space per region. I believe the first amendment that you were sharing takes us down the path of what we have established and well places us to be able to continue to do the work we've been doing.

**The Deputy Chair:** Thank you very much.

**Senator McPhedran:** It's really more a point of information that I'd like to be able to have on the record.

It is absolutely true that in the Constitution Act, 1982, only New Brunswick is mentioned as having official bilingualism. I would like to share, though, that the province of Manitoba certainly considers itself to also be an officially bilingual province. That is through litigation and some very clear decisions by the Supreme Court of Canada and Courts of Appeal.

**The Deputy Chair:** Thank you for that, Senator McPhedran. It's important.

**Senator Quinn:** Thank you for being here today.

I want to follow up a little bit on Senator Mockler's questions with respect to the proposed amendment that was tabled by the university professor. We're talking a lot about New Brunswick. I'm from New Brunswick and I appreciate that, but in reading what the professor proposed, I saw that as something that's applicable across the country where minority language rights and approaches would be more enshrined in the legislation because of what he proposed. Is that something that is a fair comment or a fair observation?

**Ms. Beaulieu Mason:** I would have a similar read as you have noted. I am not in a position to be able to speak to the position of the other provinces. I appreciate the comments of the senator who spoke before you as well.

I cannot necessarily represent other provinces and their points of view, but, certainly, as New Brunswick has often been a leader when it comes to official languages and minority rights, perhaps this is a place where it can benefit other regions of the country as well.

**Senator Cardozo:** I just wanted to ask you more about your negotiations with the federal government. You've been in negotiations with them, and we're dealing with the act which kind of puts all those negotiations into an act instead of going about it the other way. Usually you do the act first and then the negotiations, but I guess the negotiations happened.

**Mme Beaulieu Mason :** La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick a peut-être approfondi un peu plus certains des mêmes amendements. Il y a un continuum. Nous avons établi de bonnes pratiques actuellement en ce qui concerne l'approche que nous avons adoptée pour déterminer les besoins en places, le lieu où se trouvent les places et les places par région. Je crois que le premier amendement que vous présentez nous amène sur la voie de ce que nous avons établi et nous met dans une bonne posture pour pouvoir continuer à faire le travail que nous avons accompli.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup.

**La sénatrice McPhedran :** C'est plutôt un point d'information que j'aimerais avoir au compte rendu.

Le Nouveau-Brunswick est mentionné comme ayant le statut de province officiellement bilingue. Je voudrais toutefois faire remarquer que le Manitoba se considère certainement comme une province officiellement bilingue. Il a acquis ce statut à la suite de litiges et de décisions très claires de la Cour suprême du Canada et des cours d'appel.

**La vice-présidente :** Merci de votre remarque, sénatrice McPhedran. C'est important.

**Le sénateur Quinn :** Merci d'être ici aujourd'hui.

Je voudrais revenir un peu sur les questions du sénateur Mockler au sujet de l'amendement proposé par le professeur d'université. Nous parlons beaucoup du Nouveau-Brunswick. Je viens du Nouveau-Brunswick et j'en suis reconnaissant, mais en lisant ce que le professeur a proposé, j'ai vu que c'était quelque chose qui s'appliquait partout au pays où les droits et les approches linguistiques des minorités seraient mieux enchâssés dans la loi à cause de ce qu'il a proposé. S'agit-il d'un commentaire juste ou d'une observation juste?

**Mme Beaulieu Mason :** L'interprétation que j'en ai faite ressemble à la vôtre. Je ne suis pas en mesure de parler de la position des autres provinces. Je comprends aussi les commentaires de la sénatrice qui a parlé avant vous.

Je ne peux pas nécessairement représenter d'autres provinces et leurs points de vue, mais, étant donné que le Nouveau-Brunswick a souvent été un chef de file en matière de langues officielles et de droits des minorités, peut-être s'agit-il d'un domaine où il peut aussi profiter à d'autres régions du pays.

**Le sénateur Cardozo :** Je voulais simplement en savoir plus au sujet de vos négociations avec le gouvernement fédéral. Vous avez négocié avec lui et nous examinons les dispositions législatives qui réunissent toutes ces négociations dans une loi au lieu de le faire dans l'autre sens. Habituellement, on rédige la loi d'abord et les négociations viennent ensuite, mais je suppose que les négociations ont eu lieu.

I know very little about those negotiations. I wonder if you could just share with us a little bit about how that has been proceeding and what kinds of things you talk about.

**Ms. Beaulieu Mason:** Sure. I'll start, perhaps, and then Michel LeBlanc can add on as required.

The negotiation process was, I'd say, in a sense split into two time periods. The initial negotiations took place approximately two years ago. They were on the overall agreement and went through some level of — not necessarily line by line, but essentially what the main agreement consisted of and reinforced in terms of practices.

At that time, we also negotiated the first two years of an action plan. We were asked to produce an action plan for the first two years, so for 2021-22, and we are now at 2023-26. It's a five-year agreement. We are now negotiating the second portion of that five-year agreement.

The overall agreement has very high-level orientation and principles. The action plan is much more specific, and it's driven primarily by the province in terms of how we will reach each of the objectives of the overall agreement. That's where our team has the financial envelope as well as the main portions of the agreement that talk about affordability, accessibility — so the creation of spaces — the quality of services and inclusion.

All of those are left, essentially, to the provinces and territories or Indigenous communities to identify how we will reach those objectives and, of course, the financing needs to match how we will reach those objectives. That's what we are negotiating now.

**Senator Cardozo:** On that last point of inclusion, did you have a discussion about bilingualism or French-language minority communities?

**Ms. Beaulieu Mason:** No. We've treated the language access mainly through access and through the creation of spaces. Inclusion has incorporated more of ensuring that everyone has the ability to have access to services, regardless of their socio-economic status and whether they have additional needs —

**Senator Cardozo:** Sorry I'm pushing back; the clock is ticking.

At any point in the negotiations under any heading, has there been discussion about French-language minority communities and child care in French?

**Ms. Beaulieu Mason:** As part of the portion that we talk about the creation of spaces, it's an important component within our action plan. We identify very clearly that we are looking to

Je ne sais pas grand-chose au sujet de ces négociations. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus sur la façon dont elles se sont déroulées et de ce dont vous avez discuté.

**Mme Beaulieu Mason :** Bien sûr. Je répondrai d'abord, et je laisserai Michel LeBlanc ajouter des remarques au besoin.

Je dirais que le processus de négociation était, d'une certaine façon, divisé en deux périodes. Les négociations initiales ont eu lieu il y a environ deux ans. Elles portaient sur l'entente générale et ont fait l'objet d'un certain examen — pas nécessairement ligne par ligne, mais essentiellement sur le contenu de l'entente générale et les pratiques qui le renforçaient.

À ce moment-là, nous avons également négocié les deux premières années d'un plan d'action. On nous a demandé de produire un plan d'action pour les deux premières années, donc pour 2021-2022, et nous sommes maintenant rendus à 2023-2026. Il s'agit d'une entente quinquennale. Nous négocions actuellement la deuxième partie de cette entente quinquennale.

L'entente générale expose une orientation et des principes de très haut niveau. Le plan d'action est beaucoup plus précis, et il est principalement dirigé par la province quant à la façon dont chacun des objectifs de l'entente générale sera atteint. C'est là que notre équipe a l'enveloppe financière ainsi que les principales parties de l'entente qui parlent d'abordabilité, d'accessibilité — donc de la création de places —, de la qualité des services et de l'inclusion.

Tous ces éléments sont essentiellement laissés aux provinces et aux territoires ou aux communautés autochtones, qui détermineront comment ils atteindront ces objectifs et, bien sûr, le financement doit correspondre à la façon dont nous atteindrons ces objectifs. C'est ce que nous négocions actuellement.

**Le sénateur Cardozo :** À propos de ce dernier élément sur l'inclusion, avez-vous discuté du bilinguisme ou des communautés francophones en situation minoritaire?

**Mme Beaulieu Mason :** Non. Nous avons géré l'accès linguistique principalement par l'accès et par la création de places. En ce qui concerne l'élément d'inclusion, il s'agissait plus de garantir que chacun ait la capacité d'avoir accès aux services, indépendamment de son statut socioéconomique et de ses besoins supplémentaires...

**Le sénateur Cardozo :** Je suis désolé d'insister, mais le temps presse.

À un moment quelconque des négociations, sous quelque rubrique que ce soit, y a-t-il eu des discussions sur les communautés francophones en situation minoritaire et la garde d'enfants en français?

**Mme Beaulieu Mason :** Dans la partie où nous parlons de la création de places, c'est un élément important de notre plan d'action. Nous indiquons très clairement que nous cherchons à

create spaces where there is a need, so where we don't have child care spaces, or where we need to grow more seats because there are more children. Our wait-list gives us very instrumental information associated to that.

We're going that step further to say not only where there are no spaces but where there are no spaces by language and ensuring that we're targeting, through the approach that we've taken in the province to create those spaces, and that we're creating them where we need them and in the language of choice of the parents.

**Senator Cardozo:** Thanks very much. Very interesting.

[*Translation*]

**Senator Gold:** Welcome. On behalf of my fellow senators, I want to congratulate you on the tremendous work you are doing for your constituents.

[*English*]

It's a testament, I think, to how — at least in your province and in others — provinces are taking the responsibility seriously to provide services to their community, including those who are in a minority linguistic situation, as I am in my province of Quebec; although, we are not as directly affected in this bill, perhaps.

My question is very simple: In the work that you've done and will continue to do — and it's an echo of Senator Mockler's and others' questions — bluntly, do you need the amendment to keep doing your work and succeeding as you are? Yes or no?

**Ms. Beaulieu Mason:** As we are, perhaps not with the agreement that we have in place today, so it's really more from a longevity perspective that we support the amendment.

**Senator Gold:** Great. Thanks and keep up the good work. Hats off!

[*Translation*]

**Senator Mégie:** As we've heard, billions of dollars are being allocated, and people have concerns. What will happen when it's over in 2026? Is the fertility rate taken into account? As we know, the rate is dropping. Should Bill C-35 include measures to keep up with changing demographics?

**Ms. Beaulieu Mason:** That's a really interesting question. You're right, the fertility rate is dropping. I can talk about things in my province. We've been experiencing that in New

créer des places là où il y a un besoin, donc là où nous n'avons pas de places en garderie, ou là où nous devons augmenter le nombre de places parce qu'il y a plus d'enfants. Notre liste d'attente nous donne des renseignements très utiles à ce sujet.

Nous allons encore plus loin et nous indiquons non seulement où il n'y a pas de places, mais aussi où il n'y a pas place par langue et nous nous assurons de les cibler, par l'approche que nous avons adoptée dans la province pour créer ces places, et de les créer où nous en avons besoin et dans la langue de choix des parents.

**Le sénateur Cardozo :** Merci beaucoup. C'est très intéressant.

[*Français*]

**Le sénateur Gold :** Je vous souhaite la bienvenue et j'aimerais vous féliciter, au nom de mes collègues, pour l'excellent travail que vous faites pour vos concitoyens et concitoyennes.

[*Traduction*]

Je crois que c'est là un témoignage de la façon dont les provinces, du moins votre province et d'autres, prennent au sérieux la responsabilité de fournir des services à leur collectivité, y compris ceux qui sont en situation linguistique minoritaire, comme je le suis dans ma province de Québec, quoique nous ne soyons peut-être pas aussi directement touchés par ce projet de loi.

Ma question est très simple : dans le travail que vous avez fait et que vous continuerez de faire — et je reprends les questions du sénateur Mockler et d'autres —, avez-vous, oui ou non, besoin de l'amendement pour continuer à faire votre travail et à réussir comme vous le faites?

**Mme Beaulieu Mason :** À l'heure actuelle, nous n'en avons peut-être pas besoin avec l'entente que nous avons en place aujourd'hui; nous appuyons plutôt l'amendement dans une optique de longévité.

**Le sénateur Gold :** Excellent. Merci et continuez votre bon travail. Chapeau.

[*Français*]

**La sénatrice Mégie :** J'ai entendu parler de plusieurs milliards de dollars qui seront accordés et d'appréhensions. Une fois que ce sera terminé en 2026, que va-t-il se passer? Est-ce qu'on tient compte du taux de fécondité? On sait que ce taux baisse. Le projet de loi C-35 devrait-il contenir des mesures pour répondre à l'évolution démographique?

**Mme Beaulieu Mason :** C'est une question vraiment très intéressante. Vous avez raison : le taux de fécondité baisse. Je peux parler pour ma province. On a vécu cela au Nouveau-

Brunswick for more than a decade. The population has really been declining for quite a few years now. I think our counterparts in the Maritimes are seeing that as well.

However, we are also working to bring in an increasing number of newcomers. The immigration and migration rates we've seen in New Brunswick over the past two or three years are really something. The immigration rate has gone up. Families from other countries are moving to New Brunswick and other parts of Canada. We give them a very warm welcome. We are all struggling with labour shortages in various sectors, so this is a big focus of the work we are doing in the province.

The families we welcome, despite the fact that the birth rate may be stagnating or declining... The number of newcomers and new families with small children — and we're seeing this just as much in early childhood learning as we are in schools — has increased by about 5.5% in New Brunswick. That's pretty significant for our province. It's the highest growth rate we've seen in more than 30 years.

I think it's important to factor in demographic weight in the long term. I would like to think — I hope, anyways — that the province will continue to grow and that the funding we need will keep pace with that growth.

**Senator Mégie:** Thank you very much.

**Senator Moncion:** I have a couple of questions. How many spaces will be created under the new agreement?

**Ms. Beaulieu Mason:** The objective of the agreement is to create 3,400 new spaces for the province of New Brunswick. That's the total target.

So far, we've created 1,395 new spaces in the province. I can give you the information for children from zero to 24 months.

**Senator Moncion:** No. I'd like to know what percentage of those 1,395 spaces went to francophones.

**Ms. Beaulieu Mason:** I don't have those numbers with me, but I could check and get back to the committee with the answer.

**Senator Moncion:** Very well. You said earlier that francophones made up 30% of New Brunswick's population.

**Ms. Beaulieu Mason:** Yes.

Brunswick pendant plus d'une décennie. Il y a vraiment une décroissance démographique depuis un bon nombre d'années. Dans les Maritimes, je pense que d'autres collègues le voient aussi.

Cependant, le nombre de nouveaux arrivants qu'on essaie d'accueillir augmente aussi. Le taux d'immigration au Nouveau-Brunswick et le taux de migration qu'on a observé depuis les deux ou trois dernières années sont incroyables. Il y a eu une augmentation du taux d'immigration. Des familles d'ailleurs viennent s'installer au Canada, notamment au Nouveau-Brunswick. On accueille ces familles très chaleureusement. On a tous des défis de pénurie de main-d'œuvre dans différents secteurs. Cela représente donc une grande partie de notre travail dans la province.

Les familles que l'on accueille, malgré le fait que le taux de natalité est peut-être stagnant ou en décroissance... Pour ce qui est du nombre de nouveaux arrivants et de nouvelles familles comptant de jeunes enfants — on le voit autant dans la petite enfance qu'en milieu scolaire —, il y a une augmentation d'environ 5,5 % au Nouveau-Brunswick, ce qui est quand même un taux important pour la province. C'est le plus haut taux de croissance qu'on a vu depuis au-delà de 30 ans.

Je crois qu'il est important de prendre en considération le poids démographique à long terme. J'ose croire et j'espère que la province continuera de croître et que les fonds associés à cette cause vont suivre ces tendances.

**La sénatrice Mégie :** Merci beaucoup.

**La sénatrice Moncion :** J'ai deux ou trois questions. Pourriez-vous m'indiquer combien de places seront créées dans le cadre de la nouvelle entente?

**Mme Beaulieu Mason :** L'objectif de l'entente est la création de 3 400 nouvelles places pour la province du Nouveau-Brunswick. C'est le nombre total de places que l'on vise.

Jusqu'à maintenant, on a créé 1 395 nouvelles places dans la province. Je peux donner les détails pour les enfants de 0 à 24 mois.

**La sénatrice Moncion :** Non. Je voudrais savoir quel est le pourcentage de ces 1 395 places qui est allé aux francophones.

**Mme Beaulieu Mason :** Je n'ai pas ces chiffres maintenant. Cependant, on pourra faire le suivi et vous répondre ultérieurement.

**La sénatrice Moncion :** D'accord. Vous avez mentionné tout à l'heure que 30 % de la population du Nouveau-Brunswick est francophone.

**Mme Beaulieu Mason :** Oui.

**Senator Moncion:** According to my quick math, 30% of 1,400 is about 420 new spaces for francophones. My understanding is that the number of spaces that were dedicated to francophones in your province may not be quite that much. Does Bill C-35 provide any protection, if you will? You said how important your province's legislation was, since you are the only officially bilingual province. It's just protection.

**Ms. Beaulieu Mason:** I'll try to explain. The 1,395 spaces were created in two phases. We filled a certain number of spaces that were empty. The idea behind some of those spaces was recreating or restoring spaces and working with early learning and child care centres to make the spaces available to children. That was an initial quick approach to create the spaces we needed to accommodate our families.

Beyond that, in January, we launched a request for proposals. The process was established to create new child care centres or new spaces in existing centres. We set up the process so we could target the spaces on the basis of region and language.

That first request for proposals was based on the best information we had at the time, mainly data from the 2016 census and the 2016-21 birth rate. On the whole, that's the information we had. We didn't necessarily have the better-quality information from the 2021 census with respect to spoken language and mother tongue.

The first request for proposals included a smaller proportion of spaces for francophones. I'll repeat what I said earlier: the proportion of francophone families or spaces amounted to a larger share of the population. Since we were in a better position initially, we weren't trying to fill as many spaces for francophones under that first effort.

**Senator Moncion:** Therefore, 1,900 spaces were created, and only 300 of them were for francophones. That is not proportionate. That's information I just received. I'm trying to understand something. How will Bill C-35 help you? How will you protect francophones' rights in the agreements you are going to sign? The community does have needs. We know that when children aren't in a francophone setting from an early age, English takes over pretty quickly.

There is some protection. Bill C-35 is also meant to provide some protection.

**La sénatrice Moncion :** Je vais faire un calcul rapide : si on dit 30 % de 1 400, cela signifie qu'environ 420 places auraient été créées pour les francophones. Ce que j'entends, c'est que ce n'est peut-être pas tout à fait le nombre de places qui ont été réservées aux francophones dans votre province. Je voudrais savoir si le projet de loi C-35 vient donner une protection, si vous voulez. Vous avez justement parlé de l'importance de la loi que vous avez dans votre province, étant donné que c'est la seule province officiellement bilingue. C'est juste de la protection.

**Mme Beaulieu Mason :** Je peux essayer d'expliquer. Ces 1 395 places ont été créées en deux temps. Il y avait un nombre de places vacantes qu'on a pourvues. Une partie de ces places visaient à recréer ou à remettre en place certains espaces et à travailler avec les garderies éducatives pour mettre les places à la disposition des jeunes. C'était une première approche rapide pour créer les places dont on avait besoin pour servir nos familles.

Au-delà de cela, en janvier, nous avons lancé un appel d'offres; c'est un processus qu'on a mis en place pour créer de nouvelles garderies ou de nouvelles places dans des garderies existantes. On a mis ce processus en place pour être capable de cibler les places, selon les régions et selon la langue.

Dans ce premier appel d'offres, on s'est basé sur la meilleure information qu'on avait à ce moment-là, qui était surtout des données issues du recensement de 2016 et le taux de natalité de 2016 à 2021. En gros, c'étaient les informations qu'on avait. On n'avait pas nécessairement la meilleure information avec le recensement de 2021 par rapport à la langue parlée et à la langue maternelle.

Dans ce premier appel d'offres, il y avait une plus petite proportion de places qui ciblaient les francophones. Je vous ramène à ce que je vous ai déjà dit : la proportion de familles ou de places francophones représentait une plus grande proportion de la population. Étant donné qu'on était dans une meilleure situation de départ, on ne cherchait pas à combler autant de places dans ce premier mouvement pour la communauté francophone.

**La sénatrice Moncion :** Donc, 1 900 places ont été créées, dont seulement 300 pour les francophones. Il y a une disproportion. C'est de l'information qui vient de m'être envoyée. Je voudrais comprendre ceci : comment le projet de loi C-35 va-t-il aider? Dans les ententes que vous allez signer, comment allez-vous protéger les droits des francophones? Il y a quand même des besoins. On sait que, dès la petite enfance, si l'enfant ne peut pas se retrouver dans un milieu francophone, c'est sûr que l'anglais va prendre le dessus très rapidement.

Il y a quand même une protection. Le projet de loi C-35 vise également à apporter ces protections.

[English]

**The Deputy Chair:** Do you want to comment quickly?

[Translation]

**Ms. Beaulieu Mason:** I think we can check the numbers and give you a better understanding of how many spaces were created and in what proportions. We could follow up with you on that. We would like to see more protection in Bill C-35 to make sure that it does indeed meet the needs of the francophone community.

[English]

**The Deputy Chair:** Thank you very much. Your presentation was great. The brief that you sent was very helpful before we started our meeting today. Your comments and your answers were concise, straightforward and clear. It's a dream for people who are listening to the answers, so thank you very much.

This brings us to the end of the first panel. I'd like to thank the witnesses very much for your time. I know that the planning for a presentation takes far longer than the actual presentation.

We will now proceed with clause-by-clause consideration of Bill C-35, An Act respecting early learning and child care in Canada. Before we begin, I'd like to welcome the officials from Employment and Social Development Canada. They are with us in the room today, and they are here by video conference. If we wish to ask a question from anybody, any of these officials, they will come to the table and answer the question.

The officials we have with us are Cheri Reddin, Director General, Indigenous Early Learning and Child Care; Kelly Nares, Director, Federal Secretariat on Early Learning and Child Care; and Christian Paradis, Director, Federal Secretariat on Early Learning and Child Care. By video conference, we have Michelle Lattimore, Director General, Federal Secretariat on Early Learning and Child Care.

Before we begin, I'd like to remind senators of a number of points. It's the teacher in me, sorry. The first one is if at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure that we are all dealing with the same clause and all have the same understanding of where we are in the process.

Second, in terms of the mechanics of the process, I wish to remind senators that when more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be

[Traduction]

**La vice-présidente :** Voulez-vous répondre rapidement?

[Français]

**Mme Beaulieu Mason :** Je pense qu'on pourra valider les chiffres et vous donner un meilleur aperçu par rapport à la création de places et aux proportions. On pourra le faire ultérieurement pour assurer un suivi. Dans le projet de loi C-35, on aimerait voir davantage de protection pour s'assurer justement que cela répond bel et bien aux besoins de la communauté francophone.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Merci beaucoup. Votre déclaration était superbe. Le mémoire que vous avez envoyé a été très utile avant que nous ne commençons notre réunion d'aujourd'hui. Vos commentaires et vos réponses étaient concis, simples et clairs. C'est un rêve pour les gens qui écoutent les réponses, alors merci beaucoup.

Voilà qui met fin à notre rencontre avec le premier groupe de témoins. Je remercie les témoins du temps qu'ils nous ont accordé. Je sais qu'il faut beaucoup plus de temps pour préparer un exposé que pour le présenter.

Nous allons maintenant passer à l'étude article par article du projet de loi C-35, Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada. Avant de commencer, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada. Ils sont avec nous dans la salle aujourd'hui, ainsi que par vidéoconférence. Si nous voulons poser une question à l'un de ces fonctionnaires, ils viendront à la table et répondront à la question.

Les fonctionnaires que nous avons avec nous sont Cheri Reddin, directrice générale, Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones; Kelly Nares, directrice, Secrétariat fédéral responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants; et Christian Paradis, directeur, Secrétariat fédéral responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Par vidéoconférence, nous avons Michelle Lattimore, directrice générale du Secrétariat fédéral responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs un certain nombre de points. C'est l'enseignante en moi qui ressort, désolée. Premièrement, si, à un moment donné, un sénateur ne sait plus où nous en sommes, je le prie de demander des éclaircissements. Je veux m'assurer que nous étudions tous le même article et que nous comprenons tous où nous en sommes dans le processus.

Deuxièmement, pour ce qui est de la mécanique du processus, je tiens à rappeler aux sénateurs que lorsqu'il est proposé de présenter plus d'un amendement dans un article, les

proposed in the order of the lines of the clause. So, first in the bill — first amendment, if we have them.

Third, if a senator is opposed to an entire clause, I would remind you that in committee the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but rather to vote against the clause. Don't ask for it to be deleted; vote against it.

The fourth thing to remember is that some amendments that are moved may have a consequential effect on other parts of the bill, and we had that discussion at our committee about a previous bill that the committee dealt with. It would be useful if the senator moving an amendment identified to the committee other clauses in the bill where this amendment could have an effect. Otherwise, it would be very difficult for members of the committee to remain consistent in their decision making.

Fifth, because no notice is required to move amendments, there could, of course, have been no preliminary analysis of the amendments to establish which ones may be of consequence to others and which may be contradictory.

Sixth, if committee members ever have any questions about the process or about the propriety of anything occurring, you can certainly raise a point of order. That's always open to everybody. As chair, I will listen to arguments, decide when there has been sufficient discussion of the matter and make a ruling.

The committee is the ultimate master of the business within the bounds established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling should be sustained.

I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call, which obviously provides unambiguous results. If anybody wishes to have a roll-call vote, then that is your prerogative as well.

Finally, senators are aware that any tied vote negates the motion in question. Are there any questions on any of the above? If not, then we will proceed with clause by clause.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-35, An Act respecting early learning and child care in Canada?

**Hon. Senators:** Agreed.

amendements doivent être proposés dans l'ordre des lignes de l'article. Donc, d'abord, le premier amendement du projet de loi, si nous l'avons.

Troisièmement, si un sénateur s'oppose à un article en intégralité, je vous rappellerai qu'au comité, la procédure à suivre est de voter contre l'article, et pas de présenter une motion visant à supprimer l'article en entier. Ne demandez pas qu'il soit supprimé; votez contre.

Quatrièmement, il ne faut pas oublier que certains amendements qui sont proposés peuvent avoir des répercussions sur d'autres parties du projet de loi, et nous avons eu cette discussion au comité au sujet d'un projet de loi que nous avons étudié précédemment. Il serait utile que le sénateur qui propose un amendement mentionne au comité les autres articles du projet de loi que cet amendement pourrait toucher. Sinon, il serait très difficile pour les membres du comité de rester cohérents dans leur prise de décision.

Cinquièmement, étant donné qu'il n'est pas nécessaire de présenter un avis pour proposer des amendements, les amendements n'auront pas, bien entendu, été analysés au préalable pour déterminer ceux susceptibles d'avoir des conséquences sur d'autres et ceux qui pourraient être contradictoires.

Sixièmement, si les membres du comité ont des questions sur le processus ou sur la pertinence de tout ce qui se passe, ils peuvent certainement invoquer le Règlement. Tous ceux qui veulent peuvent toujours le faire. En tant que présidente, j'écouterai les arguments, je déterminerai quand il y a eu suffisamment de discussions sur la question et je rendrai une décision.

Le comité est le maître suprême des travaux menés dans les limites établies par le Sénat, et une décision peut être portée en appel devant le comité plénier pour demander si la décision devrait être maintenue.

Je tiens à rappeler aux honorables sénateurs que s'il subsiste une incertitude quant aux résultats d'un vote oral ou d'un vote à main levée, le moyen le plus efficace est de demander un vote par appel nominal, ce qui donne évidemment des résultats sans ambiguïté. Si quelqu'un souhaite que l'on procède à un vote par appel nominal, c'est aussi sa prerogative.

Enfin, les sénateurs savent que toute égalité des voix annule la motion en question. Y a-t-il des questions sur l'un ou l'autre des points que je viens d'expliquer? Sinon, nous passerons à l'étude article par article.

Êtes-vous d'accord pour que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-35, Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada?

**Des voix :** D'accord.

**The Deputy Chair:** Agreed. Shall the title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chair:** Agreed. Shall the preamble stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chair:** Agreed.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chair:** Agreed. Shall clause 2 carry?

**Senator Cormier:** No.

[*Translation*]

I'd like to move an amendment that has gone out to the committee members. I'll read it first and, then, I'll explain.

The amendment reads as follows:

That Bill C-35 be amended in clause 2, on page 3, by adding the following after line 14:

*“official language minority community means English-speaking communities in Quebec and French-speaking communities outside Quebec. (communauté de langue officielle en situation minoritaire)”.*

Here's my explanation. As the amendment indicates, it would add a definition of “official language minority communities,” specifying that the term refers to English-speaking communities in Quebec and French-speaking communities outside Quebec. The amendment is necessary in order to harmonize the language in the bill and goes hand in hand with my next amendment, number RC-C35-7-5-33.

Paragraph 7(1)(c) of the bill refers to “English and French linguistic minority communities,” whereas subclause 11(1) refers to “official language minority communities.”

It's worth noting that the addition of “English and French linguistic minority communities” to paragraph 7(1)(c) flowed from an amendment proposed by MP Leah Gazan during clause-by-clause consideration of the bill by the Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities in the other place.

**La vice-présidente :** D'accord. L'étude du titre est-elle réservée?

**Des voix :** Oui.

**La vice-présidente :** D'accord. L'étude du préambule est-elle réservée?

**Des voix :** Oui.

**La vice-présidente :** D'accord.

L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle réservée?

**Des voix :** Oui.

**La vice-présidente :** D'accord. L'article 2 est-il adopté?

**Le sénateur Cormier :** Non.

[*Français*]

Je voudrais présenter un amendement qui a été distribué. Je vais d'abord lire l'amendement et je fournirai l'explication ensuite.

Je propose l'amendement suivant :

Que le projet de loi C-35 soit modifié à l'article 2, à la page 3, par adjonction, après la ligne 4, de ce qui suit :

*« communauté de langue officielle en situation minoritaire S'entend des communautés d'expression anglaise du Québec et des communautés d'expression française à l'extérieur du Québec. (Official language minority community) ».*

Voici mon explication. Cet amendement vient ajouter une définition de « communautés de langue officielle en situation minoritaire » afin de préciser, comme l'indique l'amendement, qu'il s'agit des communautés d'expression anglaise du Québec et des communautés d'expression française à l'extérieur du Québec. Cet amendement est nécessaire dans un objectif d'harmonisation du texte du projet de loi et va ainsi de pair avec mon prochain amendement, dont le numéro est RC-C35-7-5-33.

Effectivement, l'alinéa 7 (1)c fait référence aux minorités linguistiques francophones et anglophones, tandis que le paragraphe 11(1) fait référence aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je rappelle que l'ajout des mots « minorités linguistiques francophones et anglophones » à l'alinéa 7(1)c s'est fait sous la forme d'un amendement proposé par la députée Leah Gazan lors de l'étude article par article du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de l'autre endroit.

The reference to “official language minority communities” in subclause 11(1) was subsequently proposed during clause by clause by MP Joël Godin. That may be why the terminology is inconsistent.

Furthermore, even though the term “official language minority communities” isn’t used or defined in the updated Official Languages Act, people expressed concerns during the pre-study of Bill C-13, the legislation to modernize the Official Languages Act.

At the time, the Standing Senate Committee on Official Languages heard that the term “French linguistic minority communities” could cause confusion. Does it include the francophone minority of Quebec given that French is the minority language in Canada and in North America? The intent is actually to capture French-speaking communities outside Quebec. That concern applies to this bill as well.

I’ll conclude by pointing out that the new version of the Broadcasting Act and the Online News Act, which we adopted, as did the government, both refer to the term “official language minority communities” and contain the same definitions proposed in this amendment.

That’s my explanation. If anyone has any questions, I’m happy to answer them.

[English]

**The Deputy Chair:** Thank you very much, Senator Cormier.

**Senator Seidman:** Thank you, Senator Cormier. I don’t really have a question for you. I appreciate the fact that you’re trying to harmonize the terminology in the bill so that it’s consistent right through the bill. It also allows the language later on to be much more focused. It does not have to have a lot of descriptive words, so I think it’s important from that point of view.

I also think that you’ve respected what is seen as the concept in this country, and that is the official language minority communities — there’s the English minority community in Quebec and the French minority communities in the other provinces in the country. So, officially, there are these two official language minority communities, and you have respected that in this definition and as it’s interpreted throughout the rest of the bill, so I thank you for that.

L’autre référence aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, au paragraphe 11(1), a été proposée subséquemment lors de l’étude article par article par le député Joël Godin. Cela pourrait donc expliquer la discordance de terminologie.

De plus, bien que le terme « communauté de langue officielle en situation minoritaire » n’est pas utilisé ni défini dans la Loi sur les langues officielles modernisée, des préoccupations se sont fait entendre lors de l’étude préalable du projet de loi C-13, qui visait à moderniser la Loi sur les langues officielles.

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a entendu à l’époque que la terminologie « minorités linguistiques francophones » pourrait porter à confusion : ces termes incluent-ils la minorité francophone du Québec, selon une perspective nationale ou à l’échelle de l’Amérique du Nord, alors que l’intention est plutôt de viser les communautés francophones de l’extérieur du Québec? Cette préoccupation s’applique également au présent projet de loi.

En terminant, j’aimerais souligner que la Loi sur la radiodiffusion, dans sa nouvelle version, et la Loi sur les nouvelles en ligne, que nous avons adoptées, tout comme le gouvernement, y font référence et définissent l’expression « communauté de langue officielle en situation minoritaire » comme le propose cet amendement.

C’était mon explication. Je suis ouvert à répondre à des questions, s’il y en a.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Merci beaucoup, sénateur Cormier.

**La sénatrice Seidman :** Merci, sénateur Cormier. Je n’ai pas vraiment de question pour vous. Je vous remercie d’essayer d’harmoniser la terminologie afin qu’elle soit cohérente dans tout le projet de loi. Cela permet aussi au libellé qui suit d’être beaucoup plus ciblé. Il n’a pas besoin de contenir beaucoup de mots descriptifs, donc je pense que c’est important de ce point de vue.

Je pense aussi que vous avez respecté ce qui est considéré comme le concept au Canada, c’est-à-dire les communautés de langue officielle en situation minoritaire — à savoir qu’il y a la communauté de langue anglaise en situation minoritaire au Québec et les communautés de langue française en situation minoritaire dans les autres provinces du pays. Donc, officiellement, il y a ces deux communautés de langue officielle en situation minoritaire, et vous avez respecté cela dans cette définition, telle qu’elle est interprétée dans le reste du projet de loi, alors je vous en remercie.

**Senator Moodie:** I want to thank the senator for your amendment. Thank you very much. This is a technical amendment, so I appreciate your reasoning.

Just looking at the legal precedent that was set in Bill C-13, An Act to amend the Official Languages Act, which was recently brought into law and to which Bill C-35 refers to in clause 7(3).

That law uses the term “English and French linguistic minority communities” and not “official language minority communities.” In terms of harmonizing with existing bills that refer to official languages, in this regard, this amendment that you bring forward would take this bill out of step somewhat with Bill C-13 and the most recent Official Languages Act.

I’d be guided by the officials to correct me if I’m wrong on this. I’d like to ask, Madam Chair, if the officials might comment on this.

**The Deputy Chair:** Who would be best placed to answer that?

**Michelle Lattimore, Director General, Federal Secretariat on Early Learning and Child Care, Employment and Social Development Canada:** I’m happy to answer. Thank you, Madam Chair. Perhaps I could just offer the following to support the committee’s deliberation on this proposed amendment.

Bill C-35, as you know, is federally focused legislation with a goal to enshrine the federal goals, vision and commitment of a Canada-wide system over the long term. To some extent, including a definition of official language minority communities expands beyond the policy scope of the bill. It is our understanding that this is a definition that isn’t required to support the interpretation of the act, whereas some of those other definitions that you see — for “Minister,” “Indigenous peoples” and “Indigenous governing body” — are more required because it speaks to their role vis-à-vis Bill C-35.

Adding a definition of official language minority communities could have implications beyond early learning and child care. As Senator Moodie has noted, the legal precedent that we see — including in Bill C-13 — does use the term “English and French linguistic minority communities” and not “official language minority communities.” There is certainly some concern that only defining one such community could raise concerns for why others are potentially not defined in this act.

**La sénatrice Moodie :** Je tiens à remercier le sénateur de son amendement. Je vous remercie beaucoup. Il s’agit d’un amendement technique, donc je vous remercie de votre raisonnement.

Il n’y a qu’à penser au précédent juridique établi dans le projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, qui a été récemment adopté et auquel le projet de loi C-35 fait référence au paragraphe 7(3).

Cette loi utilise l’expression « minorités francophones et anglophones » et non « communautés de langue officielle en situation minoritaire ». En ce qui concerne l’harmonisation avec les projets de loi existants qui portent sur les langues officielles, à cet égard, cet amendement que vous proposez donnerait lieu à un décalage entre ce projet de loi et le projet de loi C-13 et de la plus récente Loi sur les langues officielles.

Je me laisserai guider par les fonctionnaires, qui pourront me corriger si je me trompe à ce sujet. Madame la présidente, je voudrais demander aux fonctionnaires de faire des commentaires à ce sujet.

**La vice-présidente :** Qui serait le mieux placé pour répondre à cette question?

**Michelle Lattimore, directrice générale, Secrétariat fédéral responsable de l’apprentissage et de la garde des jeunes enfants, Emploi et Développement social Canada :** Je répondrai avec plaisir. Merci, madame la présidente. Je peux peut-être simplement proposer ce qui suit pour appuyer les délibérations du comité sur cet amendement proposé.

Comme vous le savez, le projet de loi C-35 est une mesure législative axée sur le gouvernement fédéral qui vise à inscrire les objectifs, la vision et l’engagement fédéraux d’un système pancanadien à long terme. Dans une certaine mesure, la définition des communautés de langue officielle en situation minoritaire s’étend au-delà de la portée stratégique du projet de loi. Nous croyons comprendre qu’il s’agit d’une définition qui n’est pas nécessaire pour appuyer l’interprétation de la loi, alors que certaines des autres définitions que vous voyez — par exemple, pour les termes « ministre », « peuples autochtones » et « corps dirigeant autochtone » — sont plus nécessaires parce qu’elles parlent de leur rôle à l’égard du projet de loi C-35.

L’ajout d’une définition pour l’expression « communautés de langue officielle en situation minoritaire » pourrait avoir des répercussions qui vont au-delà de l’apprentissage et la garde des jeunes enfants. Comme l’a fait remarquer la sénatrice Moodie, le précédent juridique que nous voyons — y compris dans le projet de loi C-13 — utilise l’expression « minorités francophones et anglophones » et non « communautés de langue officielle en situation minoritaire ». On craint certainement que la définition d’une seule communauté de ce genre ne soulève des préoccupations quant aux raisons pour lesquelles d’autres ne sont pas définis dans la présente loi.

I would also raise one final note, which is that the Government of Quebec does not recognize English-speaking communities as a minority within its territory, so the language we see in Bill C-13 may be more inclusive of what we're attempting to get at with this legislation.

[*Translation*]

**Senator Cormier:** Thank you for that explanation. We still need to be aware of the debates that took place during the study of Bill C-13 on this subject, but also of the amendments made to Bill C-18 and C-11, which were aimed at clarifying the terminology to make sure we knew what we were talking about. The Government of Canada has agreed to use this terminology to ensure that there is no ambiguity. For the sake of consistency, I think it's perfectly legitimate to use the same terminology in Bill C-35, which deals with the federal government's relationship with the provinces. We know that, in the responsibilities associated with the implementation of the Official Languages Act, the vocabulary used to clearly define an "official language minority community" is crucial in the relationship between the federal government, the provinces and territories; it must be absolutely clear.

So I don't understand the challenge posed by terminology that is constantly used to define official language minority communities. For the sake of clarity, I don't see why there would be any deficit or challenge in proposing this definition, which seems to me to clarify rather than blur what we mean by "official language minority communities."

It's more of a comment to fuel the discussion and enlighten our colleagues, because this issue of terminology is crucial in agreements between the federal government and the provinces. So it's very important. Official language minority communities have official status. It isn't terminology that's pulled out of a hat or done through some bit of magic. This is terminology that's used very clearly by the federal government itself.

**Senator Moncion:** Thank you for allowing me to speak in support of what Senator Cormier said. Bill C-13 proposed an asymmetrical legislative framework to recognize the vulnerability of French in Canada and North America. The purpose of Bill C-35 is quite different. In this case, it is justified to clearly define the group targeted in the relevant provisions of the bill, namely official language minority communities, or OLMCs.

**Senator Gold:** Thank you, dear colleague, for the explanation.

J'aimerais également indiquer, pour conclure, que le gouvernement du Québec ne reconnaît pas les communautés anglophones comme une minorité sur son territoire, de sorte que le libellé du projet de loi C-13 pourrait inclure davantage ce que nous essayons de faire avec ce projet de loi.

[*Français*]

**Le sénateur Cormier :** Merci de cette explication. Il faut quand même prendre connaissance des débats qui ont eu lieu dans le cadre de l'étude du projet de loi C-13 à ce sujet, mais aussi des modifications apportées aux projets de loi C-18 et C-11, qui visaient justement à préciser la terminologie pour être sûr que nous sachions de quoi nous parlions. Le gouvernement du Canada a accepté d'utiliser cette terminologie pour s'assurer qu'il n'y a pas d'ambiguïté. Par souci de cohérence, je crois qu'il est tout fait légitime qu'aujourd'hui, on ait la même terminologie dans le projet de loi C-35, qui traite de la relation du gouvernement fédéral avec les provinces. Nous savons que, dans les responsabilités associées à la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles, le vocabulaire utilisé pour bien définir ce qu'est une « communauté de langue officielle en situation minoritaire » est primordial dans la relation entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires; ce doit être tout à fait clair.

Je ne comprends donc pas le défi que pose une terminologie qui est utilisée constamment pour définir les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Par souci de clarté, je ne vois pas pourquoi il y aurait un déficit ou un défi dans le fait de proposer cette définition qui, me semble-t-il, vient clarifier plutôt que rendre flou ce que nous entendons par « communautés de langue officielle en situation minoritaire ».

C'est plutôt un commentaire pour alimenter la discussion et éclairer nos collègues, car cette question de terminologie est cruciale dans les ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces. C'est donc très important. C'est un statut officiel que celui des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce n'est pas une terminologie qui sort d'un chapeau ou un truc qu'on fait par magie. C'est une terminologie utilisée de façon très claire par le gouvernement fédéral lui-même, d'ailleurs.

**La sénatrice Moncion :** Merci de me donner le droit de parole pour appuyer ce que le sénateur Cormier a dit. Le projet de loi C-13 proposait un cadre législatif asymétrique, de manière à reconnaître la vulnérabilité du français au Canada et en Amérique du Nord. L'objet du projet de loi C-35 est tout autre. Il est justifié, dans ce cas, de bien définir le groupe visé dans les dispositions pertinentes du projet de loi, soit les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

**Le sénateur Gold :** Merci, chère collègue, pour l'explication.

[English]

I'm going to express myself in English so I can be clear. The government does not support this amendment, and I'll try to explain why.

You're correct, of course, that the language you're suggesting appears in Bill C-11 and Bill C-18 in the specific context of those bills. However, as the official pointed out, it's the government position that the most important bill to deal with the important issue that you raise is the law of official languages in Bill C-13. Here, I think clarity as legislators and following drafting conventions is our fundamental job. In that regard, it seems to me that it is appropriate in Bill C-35 to not deviate from the definitions that are in the Official Languages Act, which is the quasi-constitutional act that governs all aspects of our laws and our practices, including the application and interpretation of this law.

It is not necessary and, indeed, may introduce confusion. But most importantly, the drafting convention in matters of this in a law that is so intimately tied to the quasi-constitutional status of Bill C-13 is, with respect, to use the language and the definitions in Bill C-13. For that reason, the government is not able to support this amendment.

[Translation]

**Senator Mégie:** After listening to Senator Moncion following Senator Cormier's remarks, I fully agree with them, and I support the amendment, because I don't think there will be any confusion. However, if we leave things as they are, that's where we run the risk of confusion when, one day, someone takes Bill C-13 and Bill C-35, if we don't keep the same terminology that is officially recognized by the federal government, we're going to shoot ourselves in the foot in other situations and with other bills. I don't think there's any confusion. Now is when we risk creating confusion if we don't make this change.

**Senator Petitclerc:** I have a question, and I don't know who can answer it, but I'm looking for some clarity. Senator Gold, you said that it isn't necessary to have this definition in Bill C-13. I can understand that it's not absolutely necessary. What I'm having trouble understanding — and in my thinking I suppose it's not absolutely necessary in the best of all possible worlds — is why we're not doing it out of a concern for precaution and safety; how can that be harmful? I don't know who could enlighten me, if that's possible. Senator Gold, perhaps you could help me.

[Traduction]

Je vais m'exprimer en anglais pour être clair. Le gouvernement n'appuie pas cet amendement, et je vais essayer d'expliquer pourquoi.

Bien entendu, vous avez raison de dire que le libellé que vous proposez figure dans les projets de loi C-11 et C-18 dans le contexte précis de ces projets de loi. Toutefois, comme l'a fait remarquer la fonctionnaire, le gouvernement est d'avis que le projet de loi le plus important pour traiter de l'importante question que vous soulevez est la loi sur les langues officielles dans le projet de loi C-13. À cet égard, je pense que la clarté en tant que législateurs et le respect des conventions de rédaction constituent notre tâche fondamentale. À cet égard, il me semble qu'il convient, dans le projet de loi C-35, de ne pas s'écarter des définitions de la Loi sur les langues officielles, qui est la loi quasi constitutionnelle qui régit tous les aspects de nos lois et de nos pratiques, y compris l'application et l'interprétation de cette loi.

Cet amendement n'est pas nécessaire et pourrait en fait susciter de la confusion. Mais, plus important encore, la convention de rédaction sur ce point dans une loi qui est si intimement liée au statut quasi constitutionnel du projet de loi C-13 est, avec tout le respect que je vous dois, d'utiliser le libellé et les définitions qui se trouvent dans le projet de loi C-13. C'est pourquoi le gouvernement n'est pas en mesure d'appuyer cet amendement.

[Français]

**La sénatrice Mégie :** Après avoir écouté la sénatrice Moncion à la suite de l'intervention du sénateur Cormier, je suis tout à fait d'accord avec eux et j'appuie l'amendement, parce que je ne pense pas qu'il y aura de la confusion. Au contraire, si on laisse les choses telles quelles, c'est là qu'on risque d'avoir de la confusion quand, un jour, quelqu'un prendra le projet de loi C-13 et le projet de loi C-35, si on ne garde pas la même terminologie qui est officiellement reconnue par le gouvernement fédéral, on va se tirer dans le pied dans d'autres situations et avec d'autres projets de loi. Je ne pense pas qu'il y ait de confusion. C'est maintenant qu'on risque de créer de la confusion si on n'apporte pas cette modification.

**La sénatrice Petitclerc :** J'ai une question et je ne sais pas qui pourra y répondre, mais je cherche une certaine clarté. Sénateur Gold, vous avez dit qu'il n'est pas nécessaire d'avoir cette définition dans le projet de loi C-13. Je peux comprendre que ce ne soit pas absolument nécessaire. Ce que j'ai de la difficulté à comprendre — et dans ma réflexion je me dis que ce n'est peut-être pas absolument nécessaire dans le meilleur des mondes —, c'est pourquoi on ne le fait pas par souci de précaution et de sécurité; en quoi cela peut-il être nuisible? Je ne sais pas qui pourrait m'éclairer, si un tel éclairage existe. Sénateur Gold, peut-être pourriez-vous m'aider?

**Senator Gold:** Thank you for the question. The officials are in a better position to answer you. There is a close link between Bill C-13 and this bill with respect to the promotion of communities, in other words, anglophones in Quebec and francophones outside Quebec, regardless of how they are described in everyday life. In the bill, it would be a mistake, and it's neither necessary nor desirable to change the expression found in a quasi-constitutional text. The officials have already given their opinion. I don't want to repeat what they said, but if they have something to add to that, it could be beneficial.

[English]

**Ms. Lattimore:** Thank you for the opportunity to respond. I think I would just echo what we have heard from Senator Gold. There is no definition in Bill C-13. There is no requirement from a drafting convention perspective. The intention with this legislation is to remain aligned with the most recent legislation we've seen in terms of Bill C-13. Beyond that, I'm not sure that there's anything additional that I can offer.

[Translation]

**Senator Cormier:** There is confusion in the bill directly if the terms aren't well defined. In the bill as drafted — that's the reason for my next amendment — there's reference to both terminologies. We're talking about official language minority communities. We're talking about the bill; it's included in the bill. We're also talking about francophone and anglophone linguistic minorities; that's in the bill.

The bill uses the term "official language minority community." I think it's perfectly consistent to include a definition that clearly defines what we're talking about. There's some inconsistency right now, since there are two terminologies being used. We don't lose anything, and there are no notable adverse effects if we add a definition that clarifies the terminology already in the bill.

[English]

**Senator Moodie:** I'll try to wrap this up. My own feeling is I don't think this resolves any significant gaps in the bill. We have heard that it does not align with the current norms and the bill that we aim to align it with. I question whether it warrants the delay in the adoption of this bill. I'd like to call the question, Madam Chair.

**The Deputy Chair:** There has been a request to call the question.

**Le sénateur Gold :** Je vous remercie de la question. Les fonctionnaires sont mieux placés que moi pour vous répondre. Il y a un lien étroit entre le projet de loi C-13 et ce projet de loi en ce qui concerne la promotion des communautés, soit les anglophones au Québec et les francophones hors Québec, peu importe la façon dont on les décrit dans la vie quotidienne. Dans le projet de loi, ce serait une erreur et ce n'est ni nécessaire ni souhaitable qu'on change l'expression qu'on trouve dans un texte quasi constitutionnel. Les fonctionnaires ont déjà donné leur opinion. Je ne veux pas répéter ce qu'ils ont dit, mais s'ils ont quelque chose à ajouter à cet égard, ce pourrait être bénéfique.

[Traduction]

**Mme Lattimore :** Merci de me donner l'occasion de répondre. Je pense que je me contenterai de faire écho à ce que le sénateur Gold nous a dit. Le projet de loi C-13 ne contient aucune définition. La convention de rédaction ne prévoit aucune exigence à ce sujet. L'intention de ce projet de loi est de rester aligné sur la plus récente loi que nous ayons vue, à savoir le projet de loi C-13. Au-delà de cela, je ne suis pas sûre de pouvoir offrir quoi que ce soit de plus.

[Français]

**Le sénateur Cormier :** Il y a une confusion dans le projet de loi directement si on ne définit pas bien les termes. Dans le projet de loi tel qu'il est rédigé — c'est la raison de mon prochain amendement —, on fait référence à la fois aux deux terminologies. On parle des communautés de langue officielle en situation minoritaire. On en parle dans le projet de loi; c'est inclus dans le projet de loi. On parle également de minorités linguistiques francophones et anglophones; c'est dans le projet de loi.

On utilise l'expression « communauté de langue officielle en situation minoritaire » dans le projet de loi. Il me semble que c'est tout à fait cohérent d'inscrire une définition qui permet de bien préciser ce dont on parle. Il y a une certaine incohérence en ce moment, puisqu'il y a deux terminologies qui sont utilisées. Nous ne perdons rien et il n'y a pas d'effets secondaires notables si on ajoute une définition qui permet de clarifier cette terminologie qui figure déjà dans le projet de loi.

[Traduction]

**La sénatrice Moodie :** Je vais essayer de récapituler le tout. À mon avis, je ne pense pas que cela comble des lacunes importantes dans le projet de loi. On nous a dit qu'il ne s'aligne pas sur les normes actuelles et sur le projet de loi sur lequel nous visons à l'aligner. Je me demande si cela justifie le retard dans l'adoption de ce projet de loi. Je voudrais poser la question, madame la présidente.

**La vice-présidente :** Une demande de vote a été présentée.

Honourable senators, there has been a request, too, for a recorded vote. I'll ask the clerk to name all of the senators who are entitled to vote at this time. Would you do that, please? That includes ex officio members. Go ahead.

**Senator Cardozo:** Madam Chair, could you restate what we're voting on essentially?

**The Deputy Chair:** I will do that. Senator Cardozo, we'll get those who are entitled to vote, their names, down first, and then I will read the amendment that has been brought forward.

**Emily Barrette, Clerk of the Committee:** We have the Honourable Senator Cordy, the Honourable Senator Burey, the Honourable Senator Cardozo, the Honourable Senator Cormier, the Honourable Senator Dasko, the Honourable Senator McPhedran, the Honourable Senator Moodie, the Honourable Senator Osler, the Honourable Senator Petitclerc, the Honourable Senator Mégie, the Honourable Senator Seidman and the Honourable Senator Gold, P.C.

**The Deputy Chair:** Are there any questions? If any member who is present does not wish to vote, even though you are entitled to vote, you may withdraw from the table now.

The clerk will call the members' names, beginning with the chair, followed by the remaining members' names in alphabetical order. Members should verbally indicate how they wish to vote by saying, "yea," "nay" or "abstain." The clerk will then announce the result of the vote. The chair will then declare whether the motion is carried or defeated.

That Bill C-35 be amended in clause 2, on page 3, by adding the following after line 14:

*"official language minority community* means English-speaking communities in Quebec and French-speaking communities outside Quebec. (*communauté de langue officielle en situation minoritaire*)".

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator Cordy?

**Senator Cordy:** Nay.

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator Burey?

**Senator Burey:** Abstain.

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator Cardozo?

**Senator Cardozo:** Abstain.

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator Cormier?

**Senator Cormier:** Yes.

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator Dasko?

Honourables sénateurs, il y a eu aussi une demande de vote par appel nominal. Je demanderai à la greffière de nommer tous les sénateurs qui ont le droit de voter pour le moment. Pourriez-vous le faire, s'il vous plaît? Cela inclut les membres d'office. Allez-y.

**Le sénateur Cardozo :** Madame la présidente, pourriez-vous répéter ce sur quoi nous votons essentiellement?

**La vice-présidente :** Oui. Sénateur Cardozo, nous nommerons d'abord ceux qui ont le droit de voter et je lirai ensuite l'amendement qui a été présenté.

**Emily Barrette, greffière du comité :** Nous avons l'honorable sénatrice Cordy, l'honorable sénatrice Burey, l'honorable sénateur Cardozo, l'honorable sénateur Cormier, l'honorable sénatrice Dasko, l'honorable sénatrice McPhedran, l'honorable sénatrice Moodie, l'honorable sénateur Osler, l'honorable sénatrice Petitclerc, l'honorable sénatrice Mégie, l'honorable sénatrice Seidman et l'honorable sénateur Gold, c.p.

**La vice-présidente :** Y a-t-il des questions? Si un membre qui est présent ne souhaite pas voter, même s'il a le droit de vote, il peut se retirer de la table maintenant.

La greffière nommera les membres, en commençant par la présidente, puis les autres membres dans l'ordre alphabétique. Les membres devraient indiquer verbalement leur vote en disant « oui », « non » ou « abstention ». La greffière annoncera ensuite le résultat du vote. La présidente déclarera ensuite si la motion est adoptée ou rejetée.

Que le projet de loi C-35 soit modifié à l'article 2, à la page 3, par adjonction, après la ligne 4, de ce qui suit :

*« communauté de langue officielle en situation minoritaire* S'entend des communautés d'expression anglaise du Québec et communautés d'expression française à l'extérieur du Québec. (*Official language minority community*) ».

**Mme Barrette :** L'honorable sénatrice Cordy?

**La sénatrice Cordy :** Non.

**Mme Barrette :** L'honorable sénatrice Burey?

**La sénatrice Burey :** Abstention.

**Mme Barrette :** L'honorable sénateur Cardozo?

**Le sénateur Cardozo :** Abstention.

**Mme Barrette :** L'honorable sénateur Cormier?

**Le sénateur Cormier :** Oui.

**Mme Barrette :** L'honorable sénatrice Dasko?

**Senator Dasko:** Nay.

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator McPhedran?

**Senator McPhedran:** Nay.

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator Mégie?

**Senator Mégie:** Yes.

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator Moodie?

**Senator Moodie:** Nay.

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator Osler?

**Senator Osler:** Nay.

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator Petitclerc?

**Senator Petitclerc:** Yes.

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator Seidman?

**Senator Seidman:** Yes.

**Ms. Barrette:** The Honourable Senator Gold, P.C.?

**Senator Gold:** No.

**Ms. Barrette:** Yeas, 4; nays, 6; abstentions, 2.

**The Deputy Chair:** The motion has been defeated. We'll move on.

Shall clause 2 carry, yes or no?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chair:** Thank you. Shall clause 3 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chair:** Shall clause 4 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chair:** Shall clause 5 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chair:** Shall clause 6 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chair:** Shall clause 7 carry?

[*Translation*]

**Senator Mégie:** I'd like to propose an amendment to clause 7, at page 5:

**La sénatrice Dasko :** Non.

**Mme Barrette :** L'honorable sénatrice McPhedran?

**La sénatrice McPhedran :** Non.

**Mme Barrette :** L'honorable sénatrice Mégie?

**La sénatrice Mégie :** Oui.

**Mme Barrette :** L'honorable sénatrice Moodie?

**La sénatrice Moodie :** Non.

**Mme Barrette :** L'honorable sénateur Osler?

**La sénatrice Osler :** Non.

**Mme Barrette :** L'honorable sénatrice Petitclerc?

**La sénatrice Petitclerc :** Oui.

**Mme Barrette :** L'honorable sénatrice Seidman?

**La sénatrice Seidman :** Oui.

**Mme Barrette :** L'honorable sénateur Gold, c.p.?

**Le sénateur Gold :** Non.

**Mme Barrette :** Oui, 4; non, 6; abstentions, 2.

**La vice-présidente :** La motion a été rejetée. Poursuivons.

L'article 2 est-il adopté, oui ou non?

**Des voix :** Oui.

**La vice-présidente :** Merci. L'article 3 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**La vice-présidente :** L'article 4 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**La vice-présidente :** L'article 5 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**La vice-présidente :** L'article 6 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**La vice-présidente :** L'article 7 est-il adopté?

[*Français*]

**La sénatrice Mégie :** J'aimerais proposer un amendement à l'article 7, à la page 5 :

That Bill C-35 be amended in clause 7, on page 5,

(a) by replacing line 11 with the following:

“programs and services — giving priority to those that are”;

(b) by replacing line 18 of the French version with the following:

“tif, qui respectent les normes établies par les gouver-”.

The reason for this amendment is that on several occasions, when we were questioning witnesses, I asked whether it would be wise to fund all private or public daycare with public funds. Wouldn't it be better to fund only non-profit child care? The majority of the witnesses said yes, except for one guest from New Brunswick. He had one reservation, which was that, given that New Brunswick lacks child care resources and that some people are opening private daycares, if we state categorically that we only want to fund public daycares so that it's fair, it will hurt them in terms of resources. We rethought that and decided that if we prioritized public daycare providers, funding would prioritize that. The reason for the “*tif*” is because there is an “s,” and “*sans but lucratif*” is singular; that's all.

The main objective is to use the words “*en priorisant*” in paragraph (a) in the French version, rather than saying that funding must absolutely be reserved for the public.

[English]

**Senator Moodie:** Thank you very much. I appreciate and agree with the intent of this amendment. I think we all want to see and to continue to see an expansion of the public and not the for-profit care. Nevertheless, I will be voting against this amendment for a few reasons.

Clause 7(1)(a) says:

support the provision of, and facilitate equitable access to, high-quality early learning and child care programs and services —

— and I emphasize the following phrase —

— in particular those that are provided by public and not for profit child care providers . . .

My understanding of this section would be that it can be interpreted as prioritizing quite strongly not-for-profit and public child care. If that is generally accepted — certainly, that's how I read it — I feel this amendment would be effectively redundant and an unnecessary change.

Que le projet de loi C-35 soit modifié à l'article 7, à la page 5 :

a) par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :

« ci, en priorisant ceux offerts par des fournisseurs de »;

b) par substitution, à la ligne 18 de la version française, de ce qui suit :

« tif, qui respectent les normes établies par les gouver- ».

La raison de cet amendement est la suivante : à plusieurs reprises, quand on interrogeait les témoins, je demandais s'il serait judicieux de financer toutes les garderies privées ou publiques avec des fonds publics. Ne serait-il pas préférable de financer seulement les garderies sans but lucratif? La majorité des témoins ont dit oui, sauf un invité du Nouveau-Brunswick. Ce dernier avait émis une réserve : étant donné que le Nouveau-Brunswick manque de ressources en matière de garderies et que certaines personnes ouvrent des garderies privées, si on indique catégoriquement qu'on veut uniquement financer les garderies publiques pour que ce soit juste, cela leur fera du tort sur le plan des ressources. On a révisé le tir, puis on s'est dit que si on priorisait les fournisseurs de services de garderie publics, le financement prioriserait cela. La raison du « tif », c'est parce qu'il y a un « s », et « sans but lucratif » est singulier; c'est tout.

Le principal objectif, c'est qu'on utilise les mots « en priorisant » à l'alinéa a) dans la version française, plutôt que dire qu'il faut absolument que le financement ne soit réservé qu'au public.

[Traduction]

**La sénatrice Moodie :** Merci beaucoup. Je comprends l'intention de cet amendement et je l'approuve. Je pense que nous voulons tous voir et continuer à voir une expansion des garderies publiques et sans but lucratif. Néanmoins, je voterai contre cet amendement pour quelques raisons.

L'alinéa 7(1)a) se lit ainsi :

de faciliter un accès à des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants [...]

... et j'insiste sur la phrase suivante :

[...] notamment ceux offerts par des fournisseurs de services de garde d'enfants publics et à but non lucratif [...]

Si je comprends bien, selon l'interprétation que l'on en fait, cet article pourrait donner la priorité aux services de garde d'enfants publics et à but non lucratif. Si c'est généralement accepté — c'est certainement ainsi que je l'ai lu —, je pense que cet amendement serait effectivement redondant et inutile.

I also think that it's potentially disruptive and certainly may be unnecessary. I think we have a clear commitment from the government already, including a recent example to ensure — and I'm talking about the example in the news that we're all familiar with — a focus on not-for-profit and public child care. It is in many agreements existing right now, in the first round of agreements.

We should continue to be vigilant — there's no question about that — to see progress continue over time, but this amendment really does not help us, I would propose, at this time.

[Translation]

**Senator Mégie:** I'm going to add a comment after what the senator said. In the English version, it says "in particular." Maybe that could be used? In the French version, when you say "notamment," it doesn't translate exactly what the English version says.

[English]

**Senator Osler:** If Senator Gold wants to respond to Senator Mégie, then I have a question about the second part.

**The Deputy Chair:** If we could finish up with this, that would be helpful.

**Senator Gold:** Thank you. The government doesn't support this. I would like to ask a question of the officials, if I may, but just on the last point, Senator Mégie. Thank you.

[Translation]

I fully understand the objective, which is quite laudable, but I think that, as Senator Moodie mentioned, the priority is there, in the facts and the agreements. As for the question of the English and French versions — and I'm looking to the officials — I think that, again, in the legislative convention, the words "in particular" and "notamment" mean the same thing. I would add — I may be wrong — that the words "*en priorisant*" are rarely used in our legislation. I can ask the officials to clarify this.

[English]

**The Deputy Chair:** Ms. Lattimore?

**Ms. Lattimore:** Thank you, Madam Chair. I do remember this being raised when we appeared with the minister, so perhaps some additional context could help.

Je pense aussi que c'est potentiellement perturbateur et qu'il pourrait bien être inutile. Je pense que le gouvernement s'est déjà engagé clairement, comme nous l'avons vu récemment, à s'assurer — et je parle de l'exemple dans les nouvelles que nous connaissons tous — que l'accent est mis sur les services de garde d'enfants publics et à but non lucratif. On le trouve dans de nombreux accords existants en ce moment, dans la première série d'accords.

Nous devrions continuer à être vigilants — il n'y a aucun doute à ce sujet — pour constater les progrès au fil du temps, mais cet amendement ne nous aide pas vraiment, à mon avis, à ce moment-ci.

[Français]

**La sénatrice Mégie :** Je vais ajouter un commentaire après ce que la sénatrice a dit. Justement, dans la version anglaise, on dit « in particular ». Peut-être que l'on pourrait utiliser cela? Dans la version française, quand on dit « notamment », cela ne traduit pas exactement ce que dit la version anglaise.

[Traduction]

**La sénatrice Osler :** Le sénateur Gold peut répondre à la sénatrice Mégie, et je poserai ensuite une question au sujet de la deuxième partie.

**La vice-présidente :** Il serait utile de conclure sur ce point.

**Le sénateur Gold :** Merci. Le gouvernement ne l'appuie pas. Je voudrais poser une question aux fonctionnaires, si vous me le permettez, mais sur le dernier point, sénatrice Mégie. Merci.

[Français]

Je comprends très bien l'objectif, qui est tout à fait louable, mais je pense que, comme la sénatrice Moodie l'a mentionné, la priorité est là, dans les faits et les accords. Pour ce qui est de la question des versions anglaise et française — et je me tourne vers les fonctionnaires —, je pense que, encore une fois, dans la convention législative, les expressions « in particular » et « notamment » veulent dire la même chose. J'ajouterais — j'ai peut-être tort — que l'on retrouve rarement les mots « en priorisant » dans nos textes législatifs. Je peux demander une précision aux fonctionnaires à cet égard.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Madame Lattimore?

**Mme Lattimore :** Merci, madame la présidente. Je me souviens que la question a été soulevée lorsque nous avons comparu avec la ministre, et qu'il serait peut-être utile de vous donner des renseignements supplémentaires.

The policy frame that underpins the Canada-wide system is one which reflects a commitment to growth in the not-for-profit, public and family-based child care sector, without question. I think the committee has heard testimony that speaks to the need to focus on growth in that sector to support the sound use of public funds. It's a sector which also tends to yield higher-quality programs and services. That's really the frame which this Canada-wide system and this legislation intend to reflect.

That said, given the unique early learning and child care, or ELCC, landscape across the country — remember the Canada-wide system is a system of systems — there is recognition that licensed for-profit child care will continue to play a role. Colleagues from New Brunswick spoke to that earlier.

Our teams work with provinces and territories to support the growth of quality child care spaces across the country while, at the same time, ensuring that families who are in existing spaces, including some for-profit spaces, will benefit from more affordable care.

Changing *notamment* to *en priorisant* would not be as reflective of this current landscape of ELCC. My understanding is the same as what Senator Gold has spoken to, namely, that *notamment*, looking at the English would be legislatively interpreted as “in particular.” The current language in clause 7 reflects the ELCC landscape, as mentioned, given the current reliance that we have on for-profit care in some jurisdictions, while still conveying the need to prioritize growth in the public and not-for-profit sector.

Anything more than that, I would just suggest, could raise concerns with provinces and territories about eligibility for early learning and child care providers, particularly in jurisdictions that are implementing cost-control frameworks with a limited growth of the for-profit sector while still ensuring that funds are being responsibly stewarded. Thank you.

**The Deputy Chair:** Before I turn to Senator Osler, is there anybody who wishes to make a further comment on this?

**Senator Cardozo:** Are we commenting on the amendment that Senator Mégie has suggested?

**The Deputy Chair:** Yes, we are.

**Senator Cardozo:** Okay. I have two thoughts.

**The Deputy Chair:** Just specifically to the comment, can I go to Senator Osler and then come back to you? Thank you.

Le cadre stratégique qui sous-tend le système pancanadien en est un qui reflète l'engagement à favoriser la croissance du secteur des services de garde d'enfants à but non lucratif, publics et familiaux, sans aucun doute. Je pense que le comité a entendu des témoignages qui mentionnent la nécessité de se concentrer sur la croissance dans ce secteur pour soutenir une utilisation rationnelle des fonds publics. Il s'agit d'un secteur qui a également tendance à offrir des programmes et des services de meilleure qualité. C'est vraiment le cadre que ce système pancanadien et cette loi ont l'intention de refléter.

Cela dit, compte tenu du contexte unique de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ou AGJÉ, partout au pays — rappelez-vous que le système pancanadien est un système de systèmes —, on reconnaît que les services de garde autorisés à but lucratif continueront de jouer un rôle. Nos collègues du Nouveau-Brunswick en ont parlé tout à l'heure.

Nos équipes travaillent avec les provinces et les territoires pour soutenir l'augmentation de places en garderie de qualité partout au pays, tout en s'assurant que les familles qui ont des places, y compris certaines places dans des garderies à but lucratif, bénéficieront de soins plus abordables.

Le fait de remplacer « notamment » par « en priorisant » ne refléterait pas autant le contexte actuel de l'AGJÉ. Je crois comprendre la même chose que ce dont le sénateur Gold a parlé, à savoir que le mot « notamment », dans la version anglaise, serait interprété par la loi comme étant « in particular ». Le libellé actuel de l'article 7 reflète le contexte de l'AGJÉ, comme nous l'avons mentionné, étant donné que nous dépendons actuellement des garderies à but lucratif dans certaines administrations, tout en continuant de souligner la nécessité de donner la priorité à la croissance dans le secteur public et le secteur à but non lucratif.

Tout autre chose, je dirais simplement, pourrait soulever des préoccupations auprès des provinces et des territoires au sujet de l'admissibilité aux services d'apprentissage et la garde des jeunes enfants, particulièrement dans les administrations qui mettent en œuvre des cadres de contrôle des coûts avec une croissance limitée du secteur à but lucratif tout en s'assurant que les fonds sont gérés de façon responsable. Merci.

**La vice-présidente :** Avant de passer à la sénatrice Osler, y a-t-il quelqu'un qui souhaite faire un autre commentaire à ce sujet?

**Le sénateur Cardozo :** Faisons-nous des commentaires sur l'amendement proposé par la sénatrice Mégie?

**La vice-présidente :** Oui, c'est ce que nous faisons.

**Le sénateur Cardozo :** D'accord. J'ai deux réflexions.

**La vice-présidente :** En ce qui concerne le commentaire plus précisément, puis-je donner la parole à la sénatrice Osler et ensuite revenir à vous? Merci.

**Senator Osler:** Thank you, chair, and thank you, Senator Mégie.

I have a question regarding clarification of part (b) of your amendment, “. . . replacing line 18 of the French version with the following . . .” When I look at your amendment and compare it to line 18, the only difference I can see in the amendment is “tif” versus “tifs” in the original text. Is that the only change? You’ve removed the plural?

[*Translation*]

**Senator Mégie:** Yes, take out the plural; that’s just it. It’s “à but non lucratif”; it’s a purpose. It’s singular.

[*English*]

**Senator Osler:** That’s just more technical? Not the content? Thank you.

**Senator Cardozo:** I don’t disagree with the suggestion of the amendment by my colleague, but as we go through clause-by-clause study of a bill that has come to us from the government, part of my evaluation is whether we need to amend this. I go back to what I might call the “Shugart protocol” or his idea that we should exercise that power with restraint.

My thought is that we have the ability to amend every bill that comes to us. When I started, I’d heard the figure that we were amending about a third of the bills, and I thought that was a useful thing. It was a nice number in that it was high enough that we were doing our work but not too high that we’re always stepping out of bounds. I understand that figure is more like 50% now. On my part, I feel the need to be a little more restrained.

In terms of amendments to government bills, as with the previous amendment that we voted on, I want to think about whether it is really necessary. Is it absolutely necessary, to use an earlier term? Or is this more or less good enough, recognizing there’s a whole government, there’s a whole Parliament in the other place, and we are independent senators?

There’s a fairly high bar that I want to see when we amend a bill that has come to us from the government. I don’t feel that is the case here.

**Senator Dasko:** I would like a little bit of clarification with respect to the clause that’s there now, “. . . programs and services — in particular those that are provided by public and not for profit child care providers . . .”

**La sénatrice Osler :** Merci, madame la présidente, et merci, sénatrice Mégie.

J’ai une question concernant la clarification de la partie b) de votre amendement, « [...] remplacer la ligne 18 de la version française par ce qui suit : [...] » Lorsque je regarde votre amendement et que je le compare à la ligne 18, la seule différence que je vois dans l’amendement est « tif » au lieu de « tifs » dans le texte original. Est-ce le seul changement? Vous avez enlevé le pluriel?

[*Français*]

**La sénatrice Mégie :** Oui, on enlève le pluriel; c’est juste cela. C’est « à but non lucratif »; c’est un but. C’est singulier.

[*Traduction*]

**La sénatrice Osler :** C’est tout simplement plus technique? Cela ne vise pas le contenu? Merci.

**Le sénateur Cardozo :** Je ne suis pas contre la suggestion de l’amendement de ma collègue, mais au moment où nous étudions article par article un projet de loi qui nous a été présenté par le gouvernement, dans le cadre de mon évaluation, je dois entre autres déterminer s’il faut le modifier. Je reviens à ce que je pourrais appeler le « protocole de Shugart » ou à son idée selon laquelle nous devrions exercer ce pouvoir avec retenue.

Je pense que nous avons la capacité de modifier tous les projets de loi qui nous sont présentés. Quand j’ai commencé, j’ai entendu dire que nous modifiions environ un tiers des projets de loi, et je pensais que c’était une chose utile. C’était un bon nombre, en ce sens qu’il était assez élevé pour montrer que nous faisons notre travail, mais pas élevé au point d’indiquer que nous dépassions toujours les limites. Je crois comprendre qu’il s’agit maintenant de plus de 50 %. De mon côté, je sens que je dois être un peu plus limité.

En ce qui concerne les amendements aux projets de loi du gouvernement, comme pour l’amendement précédent sur lequel nous avons voté, je me demande s’il est vraiment nécessaire. Est-il absolument nécessaire d’utiliser un terme antérieur? Ou est-ce que c’est plus ou moins suffisant, étant donné qu’il y a un gouvernement entier, qu’il y a un Parlement entier à l’autre endroit et que nous sommes des sénateurs indépendants?

Lorsque nous modifions un projet de loi qui nous a été présenté par le gouvernement, je m’attends à ce que la barre soit placée assez haut. Je ne pense pas que ce soit le cas ici.

**La sénatrice Dasko :** J’aimerais avoir quelques précisions au sujet de l’article qui se lit maintenant, « [...] notamment ceux offerts par des fournisseurs de services de garde d’enfants publics et à but non lucratif... ».

Does this phrase — I'm asking this of the officials — manifest itself specifically in the current arrangements with the provinces, or is it mainly manifested on the growth side of child care services? Or is it equally present in all aspects of the arrangements? I'm trying to understand the impact and where the impact is of the existing clause.

**Ms. Lattimore:** Thank you for the question. The language that is used in the bilateral agreements right now refers to the use of the word “primarily.” That growth of the Canada-wide early learning and child care system will be “primarily” in that not-for-profit and public space, which is very much aligned with the language that you see reflected in the current draft of the legislation.

**Senator Dasko:** It's with regard to the growth as opposed to —

**Ms. Lattimore:** That's correct.

**Senator Dasko:** Okay.

**Senator Seidman:** I'm trying to understand this as well because I understand from the testimony we heard the issues around the public-private distinction. But if I look at, for example, New Brunswick's agreement, because we just had New Brunswick at the table, if you read it, under “access” it says that New Brunswick commits to use federal funds “. . . predominantly to support not-for-profit . . .”

It seems to me that there is, in fact, a tendency to use that kind of language in the agreements, and although I understand what Senator Mégie's excellent intentions are, I am happy with the language, in particular on *notamment*, because it does reflect what is currently in the agreements, even if they are futuristic. I think we heard that these agreements are in place for the next five years. I'm happy enough with the language as it is in the current bill.

**Senator Gold:** I have a question for the officials, if I may. Can you confirm that I understand this correctly? Every province has existing systems in place, and they are inadequate to meet Canadians' needs, and that's why the federal government, which doesn't have any jurisdiction in this area, is nonetheless entering into these agreements. This bill will provide the funding for provinces to expand those numbers.

My understanding is that in the discussions with the provinces, territories and Indigenous governments, the idea is to build on the existing network, giving priority to public spaces, and certainly it's to make sure that there are more spaces and more affordable spaces for Canadians. Ultimately, this is the partnership between the provinces, territories and Indigenous

Est-ce que cette phrase — je le demande aux fonctionnaires — se manifeste précisément dans les arrangements actuels avec les provinces, ou est-ce que cela se manifeste surtout du côté de la croissance des services de garde d'enfants? Ou est-elle également présente dans tous les aspects des arrangements? J'essaie de comprendre l'incidence de la clause existante et là où elle se fait sentir.

**Mme Lattimore :** Je vous remercie de votre question. Le libellé utilisé dans les ententes bilatérales à l'heure actuelle fait référence à l'utilisation du mot « principalement ». Cette croissance du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sera « principalement » dans cet espace public et à but non lucratif, qui est très aligné sur le libellé que vous voyez dans la version actuelle du projet de loi.

**La sénatrice Dasko :** Il s'agit de la croissance par opposition à...

**Mme Lattimore :** C'est exact.

**La sénatrice Dasko :** D'accord.

**La sénatrice Seidman :** J'essaie aussi de le comprendre parce que, d'après les témoignages que nous avons entendus, on nous a parlé de questions entourant la distinction entre les secteurs public et privé. Mais si je regarde, par exemple, l'entente du Nouveau-Brunswick, parce que nous venons d'entendre des témoins du Nouveau-Brunswick, si vous lisez, sous « accès », on dit que le Nouveau-Brunswick s'engage à utiliser les fonds fédéraux « [...]principalement pour soutenir les organismes à but non lucratif [...] ».

Il me semble qu'il y a, en fait, une tendance à utiliser ce genre de langage dans les ententes, et bien que je comprenne les excellentes intentions de la sénatrice Mégie, je suis satisfaite du libellé, en particulier, en ce qui concerne le terme « notamment » parce qu'il reflète ce qui est actuellement dans les ententes, même si elles sont prospectives. Je crois que nous avons entendu dire que ces ententes sont en place pour les cinq prochaines années. Je suis satisfaite du libellé du projet de loi actuel.

**Le sénateur Gold :** J'ai une question à poser aux fonctionnaires, si vous me le permettez. Pouvez-vous confirmer que j'ai bien compris? Toutes les provinces ont des systèmes en place et ils ne sont pas adaptés aux besoins des Canadiens. C'est pourquoi le gouvernement fédéral, qui n'a aucune compétence dans ce domaine, conclut néanmoins ces ententes. Ce projet de loi permettra aux provinces d'augmenter ces chiffres.

Je crois comprendre que dans les discussions avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones, l'idée est de faire fond sur le réseau existant, en donnant la priorité aux places dans les garderies publiques, et certainement de s'assurer que les Canadiens ont accès à plus de places et à des places plus abordables. En fin de compte, il s'agit d'un partenariat entre les

governments, which actually have to deliver the spaces, and the federal government, which can supply the funding.

It's normal, natural and desirable that the focus be on growth. We certainly don't want to take away any spots, because there aren't enough to go around right now as it is. Is that a correct characterization of the intergovernmental processes that underpin and will be supported by this bill?

**Ms. Lattimore:** I think that's exactly it. Moreover, what you have described, Senator Gold, in using the word "underpinning" is really pointing to those bilateral agreements as being the centrepiece of a Canada-wide system that allows for regional specificity, recognizes this system of systems and puts officials in a position to be able to work closely with provincial and territorial officials and Indigenous partners to build on what already exists to support the spaces that Canadian families already enjoy, but to ensure that as we build forward as partners, we are building primarily in that not-for-profit and public space.

**Senator Gold:** Thank you very much.

**Senator Moodie:** I'd like to call the question.

**The Deputy Chair:** It is moved by the Honourable Senator Mégie that:

That Bill C-35 be amended in clause 7, on page 5,

(a) by replacing line 11 with the following:

“programs and services — giving priority to those that are”;

(b) by replacing line 18 of the French version with the following:

“tif, qui respectent les normes établies par les gouver-”.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

**Some Hon. Senators:** No.

**The Deputy Chair:** No?

**Some Hon. Senators:** No.

**The Deputy Chair:** Thank you. The amendment is defeated.

[Translation]

**Senator Cormier:** Obviously, since the first amendment I put forward wasn't adopted and there's acceptance, let's say, of the diversity of language or the inconsistency — I think — of the language in the bill, I'm going to withdraw this amendment.

provinces, les territoires et les gouvernements autochtones, qui doivent en fait fournir les places, et le gouvernement fédéral, qui peut fournir le financement.

Il est normal, naturel et souhaitable que l'accent soit mis sur la croissance. Nous ne voulons certainement pas enlever de places, parce qu'il n'y en a pas assez en ce moment. Est-ce là une description correcte des processus intergouvernementaux qui sous-tendent ce projet de loi et qui l'appuieront?

**Mme Lattimore :** Je pense que c'est exactement cela. Qui plus est, quand vous utilisez le mot « sous-tendent », sénateur Gold, vous dites que ces ententes bilatérales sont au cœur d'un système pancanadien qui permet la spécificité régionale, reconnaît ce système de systèmes et place les fonctionnaires dans une situation où ils peuvent travailler en étroite collaboration avec les représentants provinciaux et territoriaux et les partenaires autochtones pour bâtir sur ce qui existe déjà pour créer les places dont les familles canadiennes jouissent déjà, mais pour aussi nous assurer que nous créons des places principalement dans ce domaine public et sans but lucratif.

**Le sénateur Gold :** Merci beaucoup.

**La sénatrice Moodie :** Je voudrais procéder à un vote.

**La vice-présidente :** L'honorable sénatrice Mégie propose :

Que le projet de loi C-35 soit modifié à l'article 7, à la page 5 :

a) par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :

« ci, en priorisant ceux offerts par des fournisseurs de »;

b) par substitution, à la ligne 18 de la version française, de ce qui suit :

« tif, qui respectent les normes établies par les gouver- ».

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

**Des voix :** Non.

**La vice-présidente :** Non?

**Des voix :** Non.

**La vice-présidente :** Merci. L'amendement est rejeté.

[Français]

**Le sénateur Cormier :** Manifestement, puisque le premier amendement que j'ai proposé n'a pas été adopté et qu'on accepte, disons, la diversité du langage ou l'incohérence — selon moi — du langage figurant dans le projet de loi, je vais retirer cet

Obviously, it won't find any takers, because it was intended to standardize the language used in the bill. I still think it would be important to do so, but given that the first amendment wasn't adopted, I'll be consistent and withdraw this amendment.

[English]

**Senator Seidman:** I again concur that it's disappointing, because what we have here now in paragraph 7(1)(c) on page 5 — and those would be the lines that Senator Cormier was trying to amend — is “. . . including children with disabilities, and of children from English and French linguistic minority communities . . . .”

However, if you go to page 7 — and I think this is what Senator Cormier was trying to propose to us earlier — at the top of page 7, clause 11(1), lines 1, 2 and 3, now we say, “. . . including Indigenous peoples and official language minority communities . . . .” so the language is different here in those two clauses. Here is the problem, in my opinion. We're going to drop it, but it is an inconsistency in the bill. We have two different references to the official minority language communities. I'm just emphasizing the sadness I feel at doing this.

[Translation]

**Senator Cormier:** I'd like to agree with what Senator Seidman has just said. At the very least, we must be consistent in the bill about the vocabulary we use to name what we name; otherwise, we're creating confusion or the possibility of confusion.

I understand that we don't want to make amendments to the bill, but when it comes to consistency in the same bill, since we're naming an entity in two different ways, it seems to me that you don't have to be a lawyer to recognize that there's a real discrepancy in the vocabulary.

I'm glad that Senator Seidman raised it; I'd like to move my amendment again, but the thinking has to change in this regard.

Otherwise, we'll be left with a bill where there will be inconsistencies in how people call themselves. Would each of you like to be named in two different ways? That's it. We're talking about an important legislative document.

So I'm speaking to it, Madam Deputy Chair, to get some feedback, and to know whether I'm going to move the amendment again. I'd like to hear from Senator Gold or the representatives on this issue of inconsistency.

amendement. Manifestement, il ne trouvera pas preneur, parce qu'il servait à uniformiser le langage utilisé dans le projet de loi. Je crois toujours qu'il serait important de le faire, mais compte tenu du fait que le premier amendement n'a pas été adopté, je serai cohérent et je vais retirer cet amendement.

[Traduction]

**La sénatrice Seidman :** Je conviens encore une fois que c'est décevant, parce que ce que nous avons maintenant à l'alinéa 7(1)c) de la page 5 — et ce seraient les lignes que le sénateur Cormier essayait de modifier — c'est « [...] notamment les enfants handicapés, et de ceux issus des minorités linguistiques francophones et anglophones [...] ».

Toutefois, si vous passez à la page 7 — et je pense que c'est ce que le sénateur Cormier essayait de nous proposer tout à l'heure —, en haut de la page 7, au paragraphe 11(1), aux lignes 1, 2 et 3, nous disons maintenant: « [...] incluant les peuples autochtones et les communautés de langue officielle en situation minoritaire [...] ». Le libellé est donc différent ici dans ces deux dispositions. Voici le problème, à mon avis. Nous allons l'abandonner, mais c'est une incohérence dans le projet de loi. Nous avons deux références différentes aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Je ne fais que souligner la tristesse que j'éprouve à le faire.

[Français]

**Le sénateur Cormier :** J'aimerais abonder dans le sens de ce que la sénatrice Seidman vient de dire. Il faut au moins être cohérent dans le projet de loi quant au vocabulaire qu'on utilise pour nommer ce que l'on nomme; sinon, on crée de la confusion ou une possibilité de confusion.

Je comprends qu'on ne veut pas apporter d'amendements au projet de loi, mais quand même, en matière de cohérence dans un même projet de loi, puisqu'on nomme une entité de deux manières différentes, il me semble qu'il ne faut pas être juriste pour reconnaître qu'il y a là une réelle discordance dans le vocabulaire.

Je suis content que la sénatrice Seidman le soulève; j'aurais envie de proposer mon amendement de nouveau, mais il faut que la pensée évolue sur ce plan.

Sinon, on restera avec un projet de loi où il y aura une incohérence dans la manière de se nommer. Est-ce que vous voudriez, chacun de vous, être nommé de deux façons différentes? Voilà. On parle quand même d'un document important sur le plan législatif.

Donc, j'en parle, madame la vice-présidente, pour avoir quelques réactions, et pour savoir si je vais déposer l'amendement de nouveau ou non. J'aimerais entendre le sénateur Gold ou les représentants sur cette question d'incohérence.

**Senator Gold:** We can't deny the facts or what is in the bill, but we must remember that the change you mentioned, honourable colleague, was introduced as an amendment in the other place. That's why this problem exists.

May I suggest that attaching an observation to this in order to clarify our understanding that the purpose of this bill — notwithstanding the appearance of another phrase that isn't defined, because the definition was rejected — isn't to change the meaning of the word, that is, to be consistent with the Official Languages Act? I think you've raised an important point, but the government won't support an amendment in this regard. However, I think an observation would be welcome to clarify the committee's intention with regard to the appearance of this phrase.

[English]

**The Deputy Chair:** Did you want the official to comment also? I'm not saying you should or shouldn't. You just mentioned it earlier.

[Translation]

**Senator Cormier:** No, no. Obviously, I find that.... I'll be very frank; it's very clear that the government doesn't want any amendments. However, the fact that we accept that there are definitions that aren't consistent, because the government doesn't want amendments.... It seems to me that, as legislators, as parliamentarians, our responsibility is to help clarify the bill. I'll stop here. Although I think it would be good to add an observation, it seems to me that we had the opportunity, in this case, quite simply to standardize the language.

[English]

**The Deputy Chair:** Did you say earlier that you were withdrawing your amendment?

**Senator Cormier:** Yes, I said I was withdrawing, but I said that I would like a conversation around this now, just to make sure that —

[Translation]

**Senator Gold:** I appreciate your candour, and I'll be frank in my response. Before it was amended in committee in the other place, the bill was consistent with the Official Languages Act. Unfortunately, this crept into the bill. What I'm suggesting now, as responsible legislators, not to take a step forward, because it would be a step forward not to use the expression in Bill C-13.... To convey the intent that we would like to see the bill align with Bill C-13 — which it does — I think an observation would at least establish the will and the intent of this committee. That's all I wanted to suggest. I realize it's not necessarily satisfactory, but

**Le sénateur Gold :** On ne peut pas nier les faits ni ce qui se trouve dans le texte de loi, mais il faut se rappeler que le changement que vous avez mentionné, cher collègue, a été présenté sous forme d'amendement à l'autre endroit. C'est la raison pour laquelle ce problème existe.

Puis-je suggérer de joindre une observation à cet égard pour préciser notre compréhension selon laquelle l'objectif de ce projet de loi — nonobstant l'apparence d'une autre phrase qui n'est pas définie, parce qu'on a rejeté la définition — est de ne pas changer le sens du mot, c'est-à-dire d'être cohérent avec la Loi sur les langues officielles? Je pense que vous avez soulevé là un point important, mais le gouvernement ne soutiendra pas un amendement à cet égard. Par contre, je pense qu'une observation serait la bienvenue pour préciser l'intention de ce comité à l'égard de l'apparence de cette phrase.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Souhaitez-vous que les fonctionnaires fassent également des observations? Je ne dis pas que vous devriez ou ne devriez pas le faire. Vous venez de le mentionner.

[Français]

**Le sénateur Cormier :** Non, non. Évidemment, je trouve que... Je vais parler très franchement; il est très clair que le gouvernement ne veut pas d'amendements. Cependant, le fait que l'on accepte qu'il y ait des définitions qui ne sont pas concordantes, parce que le gouvernement ne veut pas d'amendements... Il me semble que, comme législateurs, comme parlementaires, notre responsabilité est d'aider à clarifier le projet de loi. Je vais m'arrêter ici. Même si je trouve que ce serait bien d'ajouter une observation, il me semble qu'on avait la possibilité, dans ce cas-ci, et ce, tout à fait simplement, d'uniformiser le langage.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Avez-vous dit plus tôt que vous retiriez votre amendement?

**Le sénateur Cormier :** Oui, j'ai dit que je le retirais, mais j'ai dit que j'aimerais avoir une conversation à ce sujet maintenant, juste pour m'assurer que...

[Français]

**Le sénateur Gold :** J'apprécie votre franchise et je vais répondre en toute franchise. Avant d'être modifié au comité de l'autre endroit, le projet de loi était cohérent avec la Loi sur les langues officielles. Malheureusement, cela s'est glissé dans le projet de loi. Ce que je suggère maintenant, comme législateurs responsables, pas pour prendre un pas en avant, parce que ce serait un pas en avant de ne pas utiliser l'expression dans le projet de loi C-13... Pour communiquer l'intention que nous souhaitons que le projet de loi soit aligné avec le projet de loi C-13 — ce qui est le cas —, je pense qu'une observation

the bill was consistent with Bill C-13 before it was amended by the committee. If we go ahead, the cure will be worse than the affliction.

[English]

**The Deputy Chair:** Perhaps you can decide between you who's going to bring in the observation tomorrow.

**Senator Gold:** It would be my pleasure.

[Translation]

**Senator Petitclerc:** I think we've come full circle in this conversation. I want to say that I quite agree with you, Senator Cormier. I want to say that, because we're not here to amend the bill — Senator Cardozo, I hear what you're saying very clearly — and we're not here to propose amendments lightly. However, if we detect something that happened when other amendments were introduced in the House of Commons, we still have a certain responsibility.

Words are important, words count, and if you're going to say, "Here's the right terminology," there has to be consistency in the bill. I just wanted to say that and also to say that yes, I do agree that adding an observation is the minimum we can do to at least document it. However, we need to be very aware that an observation is not a change in the legislation. We must also be aware that what we choose not to do now will be even more difficult to revisit later. So it's still a decision that shouldn't be taken lightly, but if we're comfortable with this inconsistency in choice and with the differences, we should at least be aware of the decision we're making, in my opinion.

[English]

**The Deputy Chair:** Shall clause 7 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chair:** Seeing the time, we're already one minute over, and we will continue this tomorrow.

**Senator Gold:** Did we vote on clause 7?

**The Deputy Chair:** Yes, we did.

**Senator Gold:** And it passed?

**The Deputy Chair:** Yes, it did.

**Senator Gold:** Thank you.

établirait au moins la volonté et l'intention de ce comité. C'est tout ce que je voulais suggérer. Je comprends bien que ce n'est pas nécessairement satisfaisant, mais le projet de loi, avant qu'il soit modifié par le comité, était cohérent avec le projet de loi C-13. Si on va de l'avant, le remède sera pire que le mal.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Vous pouvez peut-être décider qui d'entre vous présentera l'observation demain.

**Le sénateur Gold :** Je serai ravi de le faire.

[Français]

**La sénatrice Petitclerc :** Je pense qu'on a fait le tour de cette conversation. Je veux dire que je suis assez d'accord avec vous, sénateur Cormier. Je tiens à le dire, parce qu'on n'est pas ici pour modifier le projet de loi — sénateur Cardozo, j'entends très bien ce que vous dites — et on n'est pas ici pour proposer des amendements à la légère. Par contre, si on détecte quelque chose qui s'est passé lorsque d'autres amendements ont été présentés à la Chambre des communes, on a tout de même une certaine responsabilité.

Les mots sont importants, les mots comptent et si on décide de dire : « Voici la bonne terminologie », il faut qu'il y ait une cohérence dans le projet de loi. Je voulais simplement le dire et dire aussi que oui, je suis bien d'accord pour dire qu'ajouter une observation, c'est le minimum que l'on puisse faire pour au moins la documenter. Cependant, il faut être bien conscients qu'une observation n'est pas un changement dans le texte de loi. Il faut être aussi conscients que ce qu'on choisit de ne pas faire maintenant, ce sera encore plus difficile de le revisiter par la suite. C'est donc quand même une décision qu'on ne doit pas prendre à la légère, mais si on est à l'aise avec cette incohérence dans le choix et avec les différences, nous devons au moins être conscients de la décision que nous prenons, à mon avis.

[Traduction]

**La vice-présidente :** L'article 7 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**La vice-présidente :** Vu l'heure qu'il est, nous avons déjà dépassé le temps d'une minute, et nous allons continuer demain.

**Le sénateur Gold :** Avons-nous voté sur l'article 7?

**La vice-présidente :** Oui, nous l'avons fait.

**Le sénateur Gold :** Et il a été adopté?

**La vice-présidente :** Oui, il l'a été.

**Le sénateur Gold :** Merci.

**The Deputy Chair:** Yes, it did. So we will be looking at clause 8 tomorrow at 11:30.

(The committee adjourned.)

**La vice-présidente :** Oui, il l'a été. Nous étudierons donc l'article 8 demain à 11 h 30.

(La séance est levée.)

---